

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

Un ARC fort pour un Grand Genève fort

Le Grand Genève est à un tournant de son histoire, sans doute décisif.

Suite à la votation suisse du 9 février sur la libre circulation des personnes, mais surtout suite à la votation genevoise du 18 mai dernier rejetant la loi de financement genevois de 5 Parkings - Relais (P+R) situés sur le territoire français, l'agglomération franco-valdo-genevoise connaît sans doute l'une des plus importantes crises de sa jeune histoire.

Mais, il ne faut pas oublier que les crises, à condition de les surpasser, constituent le préalable à un nouveau départ, sur des bases plus saines. Si nul ne sait de quoi l'avenir sera fait, il est important de rappeler que c'est bien nous, élus de l'ARC, élus du territoire frontalier, élu de proximité qui, chaque jour, avons à gérer les conséquences du développement déséquilibré de notre agglomération transfrontalière. Nous sommes un interlocuteur permanent et constant du Canton de Genève et du Canton de Vaud pour la construction du Grand Genève.

Qui gère les problématiques de logement, le mitage urbain, les impacts environnementaux, les dysfonctionnements de la coopération économique ? Qui développe les services publics ? Qui crée et gère les infrastructures de proximité ? Qui initie les projets qui façonnent le visage de notre agglomération ? Vers qui nos concitoyens se tournent pour régler les problèmes de déplacement, les déséquilibres sociaux, l'accès aux services ?

Quoi qu'il advienne, nous serons toujours là pour répondre aux besoins de nos concitoyens, qu'ils soient du Chablais, du Pays de Gex, du Genevois, de l'agglomération annemassienne, de la Vallée de l'Arve, de Bellegarde. Nos habitants partagent avec les Genevois et les Vaudois un même bassin de vie, une même réalité géographique.

Rappelons que l'ARC est né d'un double constat.

Premièrement, le Grand Genève est une réalité. Chaque jour plusieurs dizaines voire centaines de milliers de personnes franchissent la frontière dans les deux sens pour travailler, se former, consommer, se divertir. Le Genevois français connaît la croissance démographique la plus dynamique de France. Toutefois, notre ville centre – Genève – se situe à l'étranger et notre territoire « périphérique » de Genève et de Rhône-Alpes pâtit d'un déficit criant d'infrastructures et de services.

Deuxièmement, pendant plus de 30 ans, les instances historiques de coopération transfrontalière et leurs institutions n'ont pas su prendre en compte la réalité de notre territoire et mettre en œuvre des dispositifs à la mesure des besoins. Si l'ARC

s'est créé, c'est qu'il répond à un besoin. Si le GLCT s'est créé, c'est qu'il répond également à un besoin qui n'a pas été comblé jusqu'alors. Nier cette réalité, c'est nier l'évidence et, surtout, c'est péjorer dangereusement notre avenir.

Ainsi, l'ARC se doit d'être un interlocuteur et un partenaire fort pour le Canton de Genève, pour le Canton de Vaud et pour le District de Nyon. Il est important que le gouvernement genevois tienne ses engagements et participe à l'effort de développement et d'équipement du Genevois français. Les territoires français contribuent largement à la prospérité de Genève et les mécanismes de financements des charges transfrontalières sont aujourd'hui largement favorables à Genève. Aussi nous devons trouver ensemble un nouveau mécanisme où les charges transfrontalières doivent être supportées par des recettes transfrontalières. Le Projet d'agglomération est le cadre adapté pour cela.

L'ARC doit voir au-delà des simples querelles politiciennes pour garder son leadership auprès de l'État, de la Région et des Conseils généraux. Il ne faut jamais perdre de vue que l'objectif est de bâtir, ensemble, des politiques adaptées aux besoins de nos habitants. Il s'agit aussi de trouver des solutions pérennes aux besoins de financement des projets et de faire ainsi converger nos forces.

10 ans après sa création, plus que jamais, nous avons besoin d'un ARC fort pour un Grand Genève fort !

Aujourd'hui, même s'il reste beaucoup à faire, nous œuvrons dans ce sens, comme le montre le rapport d'activités que vous avez entre les mains.

Vous souhaitant une bonne lecture, et avec nos sincères salutations,

Les Présidents de l'ARC 2012-2014



Robert Borrel
du 14 novembre 2012
au 11 juin 2014



Jean Denais
depuis le 11 juin 2014



Partie 1 : l'ARC Syndicat mixte	p.5
Qu'est-ce que l'ARC ?	6
Compétences et champs d'intervention	8
Instances de l'ARC	10
Politiques contractuelles	14
Concertation	15
Partie 2 : l'année 2013	p.17
Les équipes	18
Le rapport financier	19
Les partenaires financiers	22
Activités et projets, l'ARC en actions	24
Porter les politiques contractuelles	25
Mettre en œuvre nos politiques	27
Garantir la concertation	35
Glossaire	p.37
Annexe : les statuts de l'ARC Syndicat mixte	p.39

An aerial photograph of a city, likely Geneva, with a large blue semi-transparent overlay. A vertical strip on the right side of the image shows a 'torn paper' effect, revealing the original colors of the city and mountains. The text 'L'ARC SYNDICAT MIXTE' is printed in large, bold, black capital letters at the bottom of the blue area.

L'ARC SYNDICAT MIXTE

Qu'est-ce que l'ARC ?

L'Association régionale de coopération des collectivités du Genevois français a été initiée en 2001 et créée en 2004, sous l'impulsion à l'époque de Messieurs Robert Borrel, Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Annemassienne (2C2A), Étienne Blanc, Président de la Communauté de communes (CC) du Pays de Gex, Bernard Gaud, Président de la CC du Genevois et Bernard Fichard, Président de la CC du Bas-Chablais. L'ARC s'est fixée pour mission de coordonner l'action et la réflexion de ses membres qui ont à traiter, au sein des instances politiques françaises et transfrontalières, de sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français.

Dans ce cadre, l'ARC représente les collectivités locales françaises partenaires du Grand Genève (ex-Projet d'agglomération franco-valdo-genevois) et porte le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, au même titre que la République et canton de Genève et que le District de Nyon (Canton de Vaud). Le 14 janvier 2010, les membres de l'ARC ont entériné son évolution en syndicat mixte. Outre le fait que ce statut lui procure une sécurité juridique, financière et administrative, cette structuration permet de disposer d'un véritable outil pour la mise en oeuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Il marque la consolidation de sa gouvernance politique et permet à l'ARC de renforcer son positionnement au sein du Grand Genève et de Rhône-Alpes.

Le jeudi 11 mars 2010, les élus de l'ARC se sont réunis pour la première fois pour installer le Comité syndical et élire le Président, les Vice-présidents et les membres du Bureau. Sa dénomination a également changé puisque l'ARC est devenu l'ARC Syndicat mixte, l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français.

Avec 379 315 habitants (Insee 2014), l'ARC représente l'un des plus importants syndicats mixtes de Rhône-Alpes, et le seul à ce jour à être engagé dans la construction d'une agglomération transfrontalière.

UN TERRITOIRE À ENJEUX

Les collectivités françaises du Genevois ont reconnu la nécessité de se regrouper pour construire un projet d'agglomération commun avec les cantons de Genève et de Vaud et les différents partenaires français de la coopération transfrontalière (République française, Région Rhône-Alpes, Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie). En effet, de nombreux défis, partagés à l'échelle franco valdo-genevoise, étaient et sont encore à relever. Ce territoire transfrontalier connaît une dynamique exceptionnelle en Europe. La qualité du cadre de vie, la vitalité économique, sociale, culturelle, le haut niveau de formation et d'équipement, le caractère international de Genève, confèrent à notre territoire une très grande attractivité.

Toutefois, il connaît aussi de nombreux déséquilibres sociaux, environnementaux et économiques. Il doit gérer une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération) et mieux répartir la production de logements et la création d'emplois à l'échelle de l'agglomération. Il doit en outre faire face à un développement urbain induisant une pression sur l'environnement et sur les terres agricoles, une explosion de la mobilité avec un phénomène de congestion aux frontières (550 000 passages de douane par jour en 2011 aux frontières du canton de Genève) ainsi que de fortes disparités dans l'accès aux équipements et en matière de services à la population (santé, culture, formation, etc.).

Pour bâtir un projet de territoire, global, couvrant les différents aspects de la vie quotidienne des habitants, il était essentiel que chacun des acteurs se concertent et se coordonnent pour l'élaboration, la conduite et la mise en oeuvre d'un destin commun ; telle est la vocation du Grand Genève. Celui-ci permet de proposer des réponses élaborées à l'échelle du bassin de vie transfrontalier, qui ne pourraient être portées par une seule collectivité. Les axes de travail majeurs portent sur les questions de mobilité, d'aménagement et d'environnement, de politiques de services (économie, formation, culture, etc.), avec la volonté partagée de créer une agglomération qui soit à la fois multipolaire, compacte, verte, solidaire, efficace et dynamique.

Dans ce cadre, l'ARC, en fédérant et en représentant les intercommunalités et communes du bassin lémanique (10 membres, 120 communes), est l'interlocuteur principal des collectivités suisses et françaises, pour bâtir un territoire à la mesure des enjeux frontaliers et transfrontaliers.

QU'EST-CE QUE LE GENEVOIS FRANÇAIS ?

Il est composé des collectivités proches des cantons de Genève et Vaud, comprises dans le bassin de vie transfrontalier du Grand Genève :

- Le Pays de Gex ;
- Le Pays Bellegardien ;
- Le Genevois haut-savoyard ;
- Une partie du Faucigny ;
- Une partie du Chablais.

Les études de l'Observatoire statistique transfrontalier l'attestent : le périmètre de l'ARC et du Grand Genève correspond à la réalité de notre bassin de vie et appelle des réponses politiques à cette échelle.

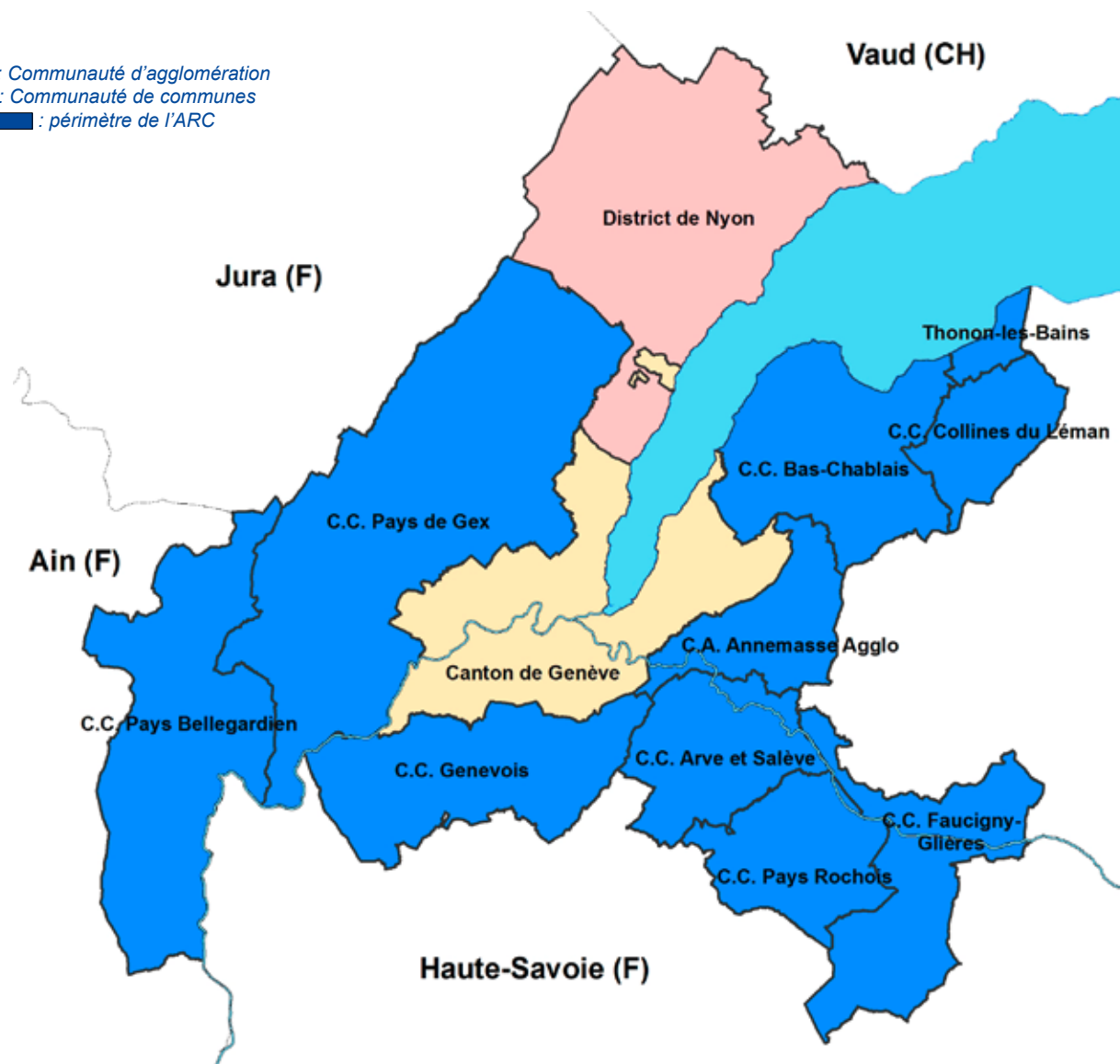


Vue sur le bassin lémanique depuis le pays de Gex

© Gérard Benoît à la Guillaume

L'ARC : UN ACTEUR MAJEUR DE LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE

CA : Communauté d'agglomération
CC : Communauté de communes
■ : périmètre de l'ARC



Le périmètre du Grand Genève

LES MEMBRES DE L'ARC

	Nombre de communes	Nombre d'habitants (Insee 2014)
Annemasse Agglo	12	84 003
CC Arve et Salève	8	18 394
CC du Bas-Chablais	17	36 891
CC des Collines du Léman	7	11 462
CC de Faucigny-Glières	7	26 041
CC du Genevois	17	37 611
CC du Pays Bellegardien	15	21 492
CC du Pays de Gex	27	82 395
CC du Pays Rochois	9	25 736
Thonon-les-Bains	1	35 290
TOTAL	120	379 315

QUELQUES CHIFFRES

LE GRAND GENÈVE :

- 2 pays
- 2 cantons
- 2 départements
- 1 région
- 212 communes
- 946 000 habitants (Genève : 476 000 hab.)
- Env. 450 000 emplois
- 2 000 km²

L'ARC :

- 10 membres :
 - 8 Communautés de communes
 - 1 Communauté d'agglomération
 - 1 commune (Thonon-les-bains)
- 379 315 habitants
- 113 963 emplois
- 1 392 km²

Compétences et champs d'intervention

L'ARC coordonne les réflexions et actions de ses membres sur les sujets liés à l'aménagement et au développement de son territoire, notamment :

- Démarches de développement territorial, telles que le GPRA (Grand Projet Rhône-Alpes) ou le CDDRA (Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes) ;
- Démarches de planification pour une recherche de cohérence spatiale et coordination interSCOT ;
- Appui au développement économique et touristique ;
- Observation du territoire.

L'ARC coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières, notamment au sein du Grand Genève et dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois.

Par ailleurs, l'ARC pilote des projets et des dispositifs contractuels avec la Région Rhône-Alpes, l'Etat, l'Union Européenne, les Départements, les établissements publics de coopération intercommunale ou les acteurs de développement. Enfin, l'ARC réalise des actions de communication utiles au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière.

CHAMPS D'INTERVENTION

En fédérant les collectivités du Genevois français, l'ARC donne du poids aux politiques mises en œuvre, et une vision de l'aménagement du territoire qui s'articule avec les orientations du Grand Genève. Interlocuteur des collectivités suisses et des partenaires français, porteur administratif de dispositifs de la Région Rhône-Alpes : Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) et Grand projet Rhône-Alpes (GPRA), l'ARC est un acteur central du développement de ce territoire.

En se structurant et en se positionnant, il contribue à la mise en œuvre opérationnelle des projets. Ses champs d'intervention recouvrent les domaines suivants :

- **Aménagement du territoire ;**
- **Mobilité ;**
- **Économie ;**
- **Agriculture et environnement ;**
- **Culture ;**
- **Communication ;**
- **Politiques contractuelles (projet Interreg France-Suisse, dispositifs régionaux, etc.) ;**
- **Concertation : Conseil local de développement (CLD) du Genevois français et Forum d'agglomération.**



Vue du Grand Genève depuis les crêtes du Jura



© Jean Revillard / Rezo.ch

ARC ET GRAND GENÈVE : HISTORIQUE AU COURS DE CES 10 DERNIERES ANNÉES

2001 : lancement des premières réunions**2004 : création de l'ARC association****2005**

- Création du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, co-présidé par l'ARC
- L'État Français retient le Projet d'agglomération au titre de sa politique de soutien au « rayonnement européen des métropoles françaises » (15 lauréats)

2006

L'ARC est officiellement membre du CRFG (Comité régional franco-genevois), ce qui permet à l'ensemble des communes et EPCI d'être représenté

2007

- Le Projet d'agglomération est labellisé « Grand Projet de la Région Rhône-Alpes »

- **Signature du Projet d'agglomération n°1 (PA1)**

2008

Lancement des PACA et du programme de travail transfrontalier du Projet d'agglomération

2009

- Signature avec la Région Rhône-Alpes du Grand projet Rhône-Alpes (GPRA) : 11,5 millions € 2008-2014
- Adoption des statuts de l'ARC Syndicat mixte

2010

- **Création et installation de l'ARC Syndicat mixte**

- Lancement des négociations pour la contribution spécifique du Canton de Genève

2011

Signature de l'accord sur les prestations (PA1) avec un cofinancement de 30 millions € de la Confédération sur France

2012

- Un nouveau nom pour notre territoire : le Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise
- **Signature du Projet d'agglomération n°2 (PA2)**
- Signature du document d'objectifs pour la coopération franco-genevoise, installant un nouveau mécanisme de financement
- Signature des 1^{er} contrats de corridors biologiques
- Convention d'objectifs de la Communauté transfrontalière de l'eau

2013

- **Installation du GLCT du Grand Genève**

- Installation du Forum d'agglomération
- Installation du comité d'investissement côté français
- Vote de la première loi liée à la contribution spécifique du canton de Genève (loi sur les 5 P+R)
- Signature du CDDRA 2013-2019 avec la Région Rhône-Alpes : 20,7 millions €
- Charte politique pour l'aménagement du Grand Genève français (démarche InterSCOT)
- Approbation de la stratégie économique : Éco-cité française du Grand Genève

2013-2014

- Participation à l'élaboration du CPER 2014-2020
- Participation à l'élaboration des programmes européens 2014-2020



Instances de l'ARC

LE BUREAU

Le Bureau de l'ARC est élu par le Comité syndical. Il est composé en 2013 d'un président, de 5 vice-présidents et de 6 membres. Il se réunit une fois par mois.

LE COMITÉ SYNDICAL

Au cours de l'année 2013, le Comité syndical de l'ARC s'est réuni à 7 reprises. Il est composé de 41 délégués venant des collectivités membres de l'ARC :

- Annemasse-les Voirons agglomération, dite Annemasse-Agglo - 8 délégués ;
- Communauté de Communes (CC) du Pays de Gex - 8 délégués ;
- CC du Genevois - 4 délégués ;
- CC du Bas-Chablais - 4 délégués ;
- Ville de Thonon-les-Bains - 4 délégués ;
- CC du Pays Bellegardien - 3 délégués ;
- CC Faucigny-Glières - 3 délégués ;
- CC du Pays Rochois - 3 délégués ;
- CC Arve et Salève - 2 délégués ;
- CC des Collines du Léman - 2 délégués.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES ET COMITÉS DE PILOTAGES

Les commissions thématiques sont composées des représentants des collectivités membres de l'ARC et/ou membres du CDDRA. Grâce à cette complémentarité, leur rôle est de traiter l'ensemble des problématiques communes, sur des thématiques identifiées :

- Aménagement et transport ;
- Agriculture et environnement ;
- Économie, formation et tourisme ;
- Culture.

Chacune des thématiques regroupe 20 à 30 participants lors des séances de travail.

Ces commissions se réunissent sur une fréquence trimestrielle et visent la préparation des démarches menées par l'ARC sur ses champs de compétences. Les réflexions issues des commissions thématiques préparent et alimentent ainsi les travaux du Bureau et du Comité syndical de l'ARC.

Par ailleurs, plusieurs comités de pilotages (COPIL) sont constitués en fonction des différentes démarches menées par l'ARC. On peut ainsi noter l'existence des COPIL CDDRA et GPRA ainsi que du COPIL interSCOT.

Grand Genève

L'agglomération franco-valdo-genevoise couvre 2 pays : la France et la Suisse ; 2 cantons : Genève et Vaud ; 2 départements : l'Ain et la Haute-Savoie et 1 région : la Région Rhône-Alpes. Elle représente 212 communes sur environ 2 000 km² et totalise 946 000 habitants et 450 000 emplois.

La coopération transfrontalière est née il y a plus de 40 ans, avec la création en 1973 du Comité Régional franco-genevois (CRFG). La création de l'ARC et la mise sur pied du Projet d'agglomération en 2004 répondent à un besoin d'intégration et de prise en compte de la réalité de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise dans les différentes politiques publiques.

- Au cours de ces 10 dernières années, l'ARC s'est investi aux côtés de ses partenaires suisses sur plusieurs plans :
- Approfondissement des problématiques d'aménagement du territoire ; Révision des documents de planification en matière d'aménagement et de développement du territoire ;
 - Actions en matière de politiques de services ;

- Stratégie en matière de développement de l'offre de transports publics et élaboration de mécanismes de financement pour le financement des infrastructures de transports publics « d'intérêt d'agglomération » (Confédération suisse, appels à projets de l'État français, Contrat de Projet Etat-Région, contribution spécifique du Canton de Genève).

LE PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS DEVIENT LE GRAND GENÈVE...

... À l'issue d'une démarche de concertation regroupant plus de 5 000 personnes, permettant de donner un nom à leur territoire (avril 2012).



LE PROJET D'AGGLOMÉRATION

À travers les Projets d'agglomération, politique initiée en 2001, la Confédération suisse entend soutenir les agglomérations suisses, notamment transfrontalières, dans leurs politiques de mobilité et d'urbanisation. Dans cette optique, l'un des objectifs des Projets d'agglomération est d'assurer le co-financement, par la Confédération suisse, de projets stratégiques pour le territoire, en termes de mobilité, d'urbanisme et d'environnement.

Dans le cadre de la coopération franco-valdo-genevoise, les différents partenaires se sont saisis de cette opportunité pour élaborer le Projet d'agglomération n° 1 en 2007, puis le Projet d'agglomération n° 2 en 2012. En effet, connaissant une croissance démographique parmi les plus dynamiques d'Europe (+ 2,1 % par an en moyenne depuis 10 ans dans les territoires français de l'agglomération), le Grand Genève doit pouvoir coordonner les politiques d'aménagement de ses différents partenaires.

Afin d'assurer un maintien des équilibres territoriaux, préserver le cadre de vie de l'agglomération franco-valdo-genevoise et assurer un développement harmonieux, de grands objectifs de rééquilibrages à l'horizon 2030 ont été déterminés.

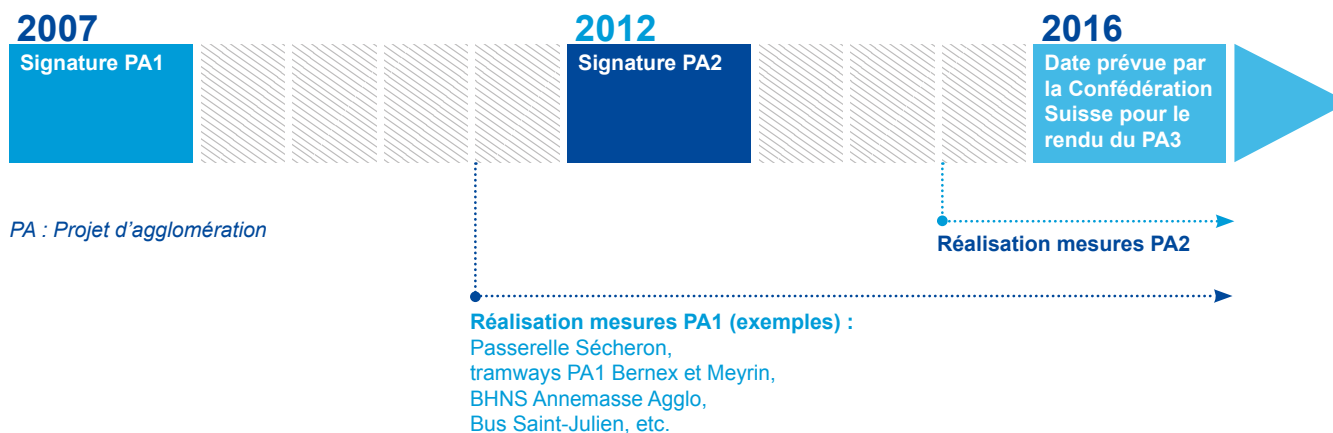


© Olivier Zimmermann

Vue sur le Salève et les Voirons depuis la plaine de l'Aire

LES GRANDS OBJECTIFS INSCRITS DANS LA CHARTE 2012 DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

- Construire une agglomération compacte, multipolaire et verte, dynamique, solidaire et efficace.
- Mais aussi :**
- Accueillir plus de 200 000 habitants, selon les perspectives d'évolutions démographiques ;
 - Accueillir 50 % de ces nouveaux habitants à Genève, 50 % en France et dans le District de Nyon ;
 - Créer 100 000 emplois supplémentaires à l'échelle du Grand Genève ;
 - Créer 30 % des nouveaux emplois sur le territoire français, avec une attention particulière sur les emplois qualifiés ;
 - Produire 50 000 logements d'ici 10 ans, équitablement répartis au sein de l'agglomération, a minima selon les objectifs.

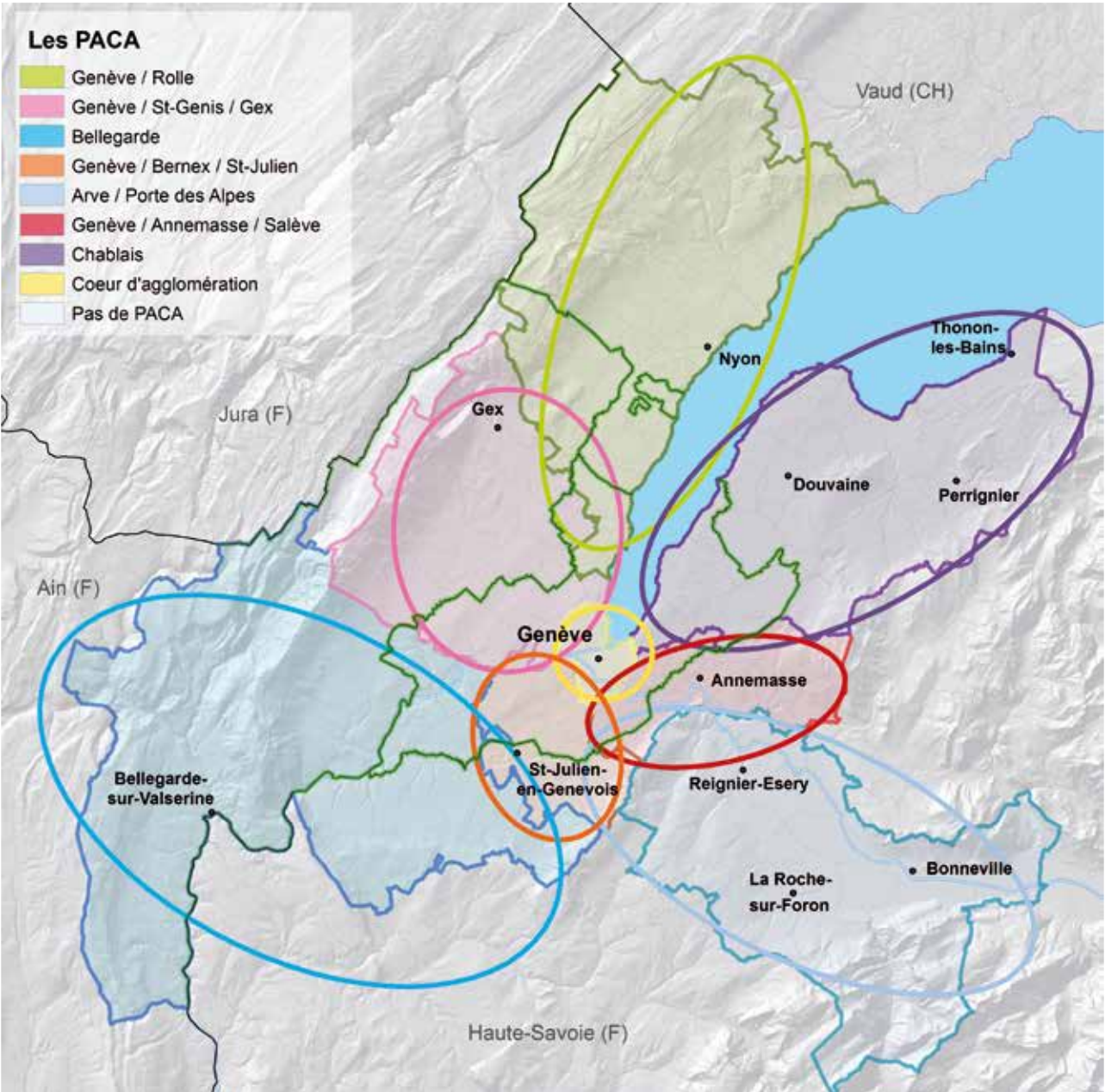


LES PACA

Pour une mise en œuvre opérationnelle des objectifs du Projet d'agglomération à l'échelle des territoires, dès 2008, des études dans le cadre des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération) ont été instaurées. Définis autour de centres régionaux existants ou à développer, ces secteurs d'étude ont pour objectif de préciser les actions en matière d'environnement, de mobilité et d'urbanisation. Il s'agit notamment de vérifier les potentiels de développement en termes d'habitat et d'emplois dans le respect des principes du Projet d'agglomération (développement équilibré de part et d'autre de la frontière, maîtrise de l'étalement urbain, etc.).

Sur l'ensemble de l'agglomération franco-valdo-genevoise, plusieurs PACA ont été définis, ils représentent une échelle de mise en œuvre du Projet d'agglomération et incarnent une culture du «travailler autrement», dans une démarche continue d'approfondissement.

Depuis juin 2012, l'échelon PACA est reconnu comme un échelon de cohérence durable, intermédiaire entre le Grand Genève et les collectivités territoriales responsables des mises en œuvre.



Les périmètres des PACA

© Grand Genève

LA GOUVERNANCE

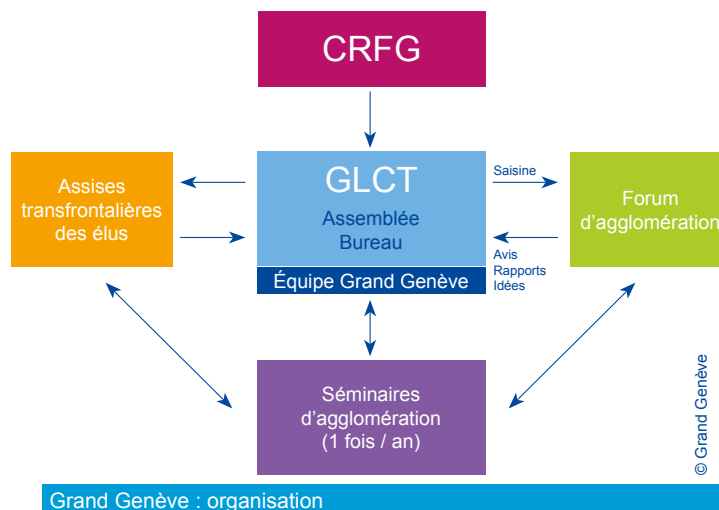
Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Comité de pilotage du Grand Genève a laissé place au Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève. Cette organisation politique et administrative renforce la gouvernance de l'agglomération. Il s'agit du premier organe de coopération transfrontalière de droit suisse, disposant de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT rassemble les huit parties formant le Grand Genève, soit la République et canton de Genève, la Ville de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional du District de Nyon, la Région Rhône-Alpes, les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, l'ARC du Genevois français, ainsi que la Confédération suisse et la République française en tant que membres associés.

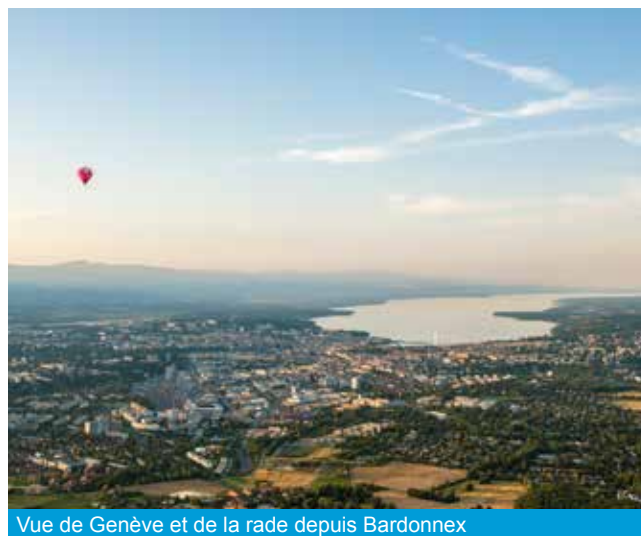
Pour associer au mieux la société civile transfrontalière au devenir du Grand Genève, une instance a vu le jour en 2013 : le Forum d'agglomération du Grand Genève. Cet organe se veut un espace de débats, un lieu de propositions et un acteur de la cohésion géographique, culturelle et sociale transfrontalière.

Les Assises transfrontalières des élus complètent le schéma de gouvernance. Elles associent les députés genevois, vaudois et les élus français. Elles ont pour vocation d'impliquer les législatifs sur les enjeux du Grand Genève.

Le GLCT intervient sur des thématiques transfrontalières par le biais d'études ou de démarches à l'échelle du Grand Genève, comme à celle des PACA (Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération). Il a vocation à coordonner et accompagner les maîtres d'ouvrage vers la mise en œuvre des projets.



CRFG : Comité régional franco-genevois
GLCT : Groupement local de coopération transfrontalière



Vue de Genève et de la rade depuis Bardonnex

LES MEMBRES DU GRAND GENÈVE



28 janvier 2013, installation du GLCT

En haut, de gauche à droite :

Bernard Gaud, ARC Syndicat mixte, **Daniel Rossellat**, Conseil régional du district de Nyon, **Pierre-François Unger**, République et canton de Genève.

Au milieu, de gauche à droite :

Robert Borrel, ARC Syndicat mixte, **Antoine Droin**, République et canton de Genève, **Étienne Blanc**, ARC Syndicat mixte, **Martial Saddier**, ARC Syndicat mixte.

En bas, de gauche à droite :

Jean-Paul Laurenson, Conseil général de l'Ain, **Denis Perron**, Conseil général de l'Ain, **Gérald Cretegny**, Conseil régional du district de Nyon, **Rémy Pagani**, Ville de Genève, **Christian Monteil**, Conseil général de la Haute-Savoie, **Jean-Jack Queyranne**, Région Rhône-Alpes, **Béatrice Métraux**, Canton de Vaud, **François Longchamp**, République et canton de Genève, **Christian Dupessey**, Région Rhône-Alpes, **Michèle Künzler**, République et canton de Genève, **Jean Neury**, ARC Syndicat mixte, **Gabriel Barrillier**, République et canton de Genève, **Pierre Molager**, République française, **Raymond Mudry**, Conseil général de la Haute-Savoie, **Hans Jakob Roth**, Confédération suisse, **Catherine Kuffer**, République et canton de Genève, **Jean-Noël Goël**, Conseil régional du district de Nyon.

Politiques contractuelles

LE CDDRA

Pour relever les défis du Genevois français, l'ARC a considéré l'élaboration d'un Contrat de développement durable Rhône-Alpes (CDDRA) comme une véritable opportunité de structuration. Successeur des Contrats globaux de développement (CGD) et Contrats de développement Rhône-Alpes (CDRA), le CDDRA est un outil contractuel régional au service d'un aménagement durable des territoires. Leur élaboration constitue une opportunité pour les acteurs locaux, élus et représentants de la société civile, de se fédérer et de définir ensemble :

- Un projet de territoire (appelé par la Région « Charte de développement durable du territoire ») définissant des orientations stratégiques pour les 15 années à venir ;
- Un programme d'actions pour 6 ans, centré sur un nombre limité de projets.

Sur le Genevois français, trois CDRA (Genevois haut-savoyard, Pays de Gex/Pays Bellegardien et une partie du Faucigny) ont fusionné en 2010 pour définir un nouveau périmètre. Le CDDRA du Genevois français permet ainsi de renforcer la position des partenaires français dans le Grand Genève dans la mesure où l'aménagement du territoire est décliné sur une échelle pertinente. L'ARC est le porteur administratif du CDDRA du Genevois français, chargé de l'instruction des projets qui bénéficient de ce financement par la Région Rhône-Alpes. L'ARC assure l'articulation des projets avec les orientations de l'agglomération franco-valdo-genevoise en respectant également les spécificités du territoire côté français et la mise en œuvre de réponses adaptées.

Les domaines d'intervention du CDDRA portent sur :

- L'organisation urbaine, la mobilité et l'habitat ;
- Le développement économique ;
- L'environnement et l'énergie ;

- Le développement rural (agriculture, agritourisme, etc.) traité plus spécifiquement dans le Projet stratégique agricole et de développement rural du Genevois français (PSADER).

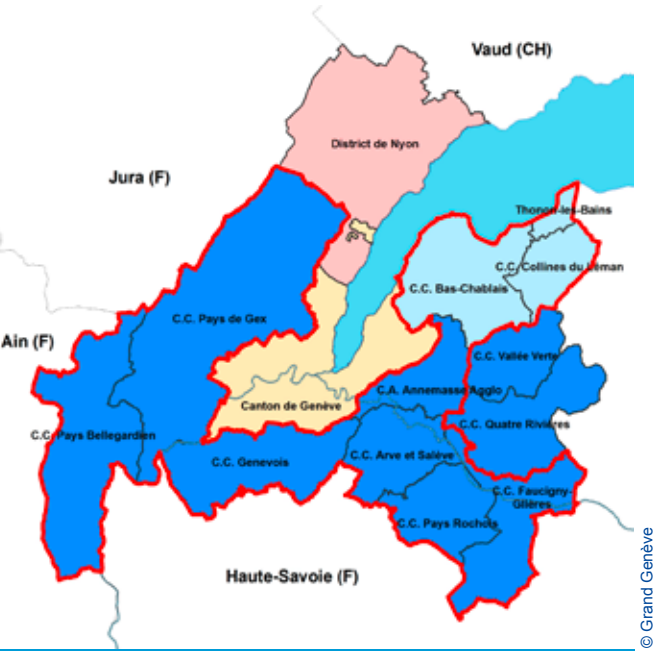
Le Comité de pilotage du CDDRA conduit la démarche d'élaboration du dispositif et en gère le déroulement : accompagnement des projets éligibles, demandes de subvention, avenants. Le Comité de pilotage se réunit tous les trimestres et se prononce sur les orientations de l'élaboration du CDDRA ainsi que sur l'instruction des dossiers de demandes de subvention éligibles aux crédits régionaux liés au contrat.

La composition du Comité de pilotage CDDRA reflète la diversité du territoire. Il rassemble des élus délégués par les intercommunalités françaises membres, des élus régionaux et des représentants de la société civile via le Conseil local de développement (CLD) du Genevois français.

À noter que le positionnement du CDDRA du Genevois français s'articule avec le protocole d'actions du Grand projet Rhône-Alpes (GPRA) signé entre l'ARC et la Région Rhône-Alpes en novembre 2009, au titre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

■ : périmètre du CDDRA

■ : périmètre de l'ARC



Le périmètre du CDDRA

LES TEMPS FORTS DU NOUVEAU CDDRA

- Début 2011 : lancement officiel de l'élaboration du CDDRA du Genevois français ;
- Mars – juin : phase de diagnostic ;
- 2^e semestre 2011 : élaboration de la Charte de territoire (validée en avril 2012) ;
- Elaboration de la programmation CDDRA et finalisation du dispositif (2013) ;
- Signature du contrat le 12 septembre 2013.

LE PÉRIMÈTRE DU CDDRA EN CHIFFRES

- 114 communes, 8 Communautés de communes et 1 Communauté d'agglomération
- 1 300 km²
- 320 000 habitants

LE GPRA

La Région Rhône-Alpes a initié une politique novatrice en matière d'aménagement et de développement durable du territoire régional : les « Grands projets Rhône-Alpes ». Cette politique donne lieu à une « labellisation » et à une contractualisation avec des maîtres d'ouvrage publics locaux.

En date du 30 novembre 2007, l'Assemblée régionale a approuvé la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et labellisé le Projet d'agglomération en tant que « Grand projet régional ».

Dans cette délibération, la Région reconnaît que le Grand Genève, pris dans sa réalité transfrontalière, constitue la 2^e agglomération de Rhône-Alpes. Le 9 novembre 2009, Jean-Jack Queyranne, Président de la Région Rhône-Alpes et Robert Borrel, Président de l'ARC, accompagnés de Robert Cramer, Conseiller d'État de la République et canton de Genève et Pierre-André Romanens, Président du Conseil régional du District de Nyon, ont signé le protocole d'actions du Grand projet Rhône-Alpes pour développer durablement l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Le protocole d'actions couvre des opérations sous maîtrise d'ouvrage de l'ARC, de ses membres ou, le cas échéant, de communes comprises dans le périmètre de l'ARC. Certaines des actions sont également établies en partenariat (co-maîtrise d'ouvrage par exemple) avec un ou plusieurs des partenaires suisses du Grand Genève (Canton de Genève, Ville de Genève, Association des communes Genevoises, Canton de Vaud, District de Nyon, Ville de Nyon).

Ce protocole d'actions est assorti d'une aide financière de la Région Rhône-Alpes à hauteur de 11,5 millions d'euros sur 5 ans dont 1 million d'euros pour le programme d'actions 2010-2014 et 1,5 million d'euros pour le programme d'études 2008-2010.

Les partenaires ont fixé quatre objectifs majeurs pour accompagner l'évolution durable de l'agglomération franco-valdo-genevoise :

- Le développement économique et social de l'agglomération ;
- La promotion des solidarités et du rayonnement culturel et international ;
- Le développement d'une agglomération durable favorisant le lien social ;
- Le renforcement de la démarche participative et de la gouvernance du Projet d'agglomération.

Le GPRA est piloté par un comité de pilotage qui suit une logique de fonctionnement comparable au Comité de pilotage du CDDRA, et comprend des élus et techniciens des collectivités membres de l'ARC. Des séances de travail sont organisées toutes les 6 semaines.



Vue sur le Pays Rochois et la Vallée de l'Arve

© CC du Pays Rochois

LES AUTRES PARTENARIATS

Au-delà des dispositifs contractuels avec la Région Rhône-Alpes, l'ARC a initié différents partenariats. L'État participe à certaines démarches d'aménagement du territoire au titre du Fonds national à l'aménagement et au développement du territoire (FNADT).

Le Grand Genève fait l'objet de conventions de partenariat avec la République française et les Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le cadre, notamment, de l'opération Interreg France-Suisse relative au Projet d'agglomération.

Concertation

LE FORUM D'AGGLOMÉRATION

Le Forum d'agglomération créé en 2013 est l'instance de concertation du Grand Genève. Il regroupe 75 représentants d'associations ou d'organisations franco-valdo-genevoises, répartis en trois collèges : **économique** ; **social et culturel** ; **environnemental**. La société civile transfrontalière, au sein de cette instance, a trois objectifs : devenir un espace de discussion et de dialogue pour la société civile ; être un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques ; s'affirmer comme un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants.

Cette structure, directement rattachée au GLCT, est à la fois un espace de débats, un lieu de propositions et un acteur de la cohésion géographique, culturelle et sociale transfrontalière.

LE CONSEIL LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU GENEVOIS FRANÇAIS

Qu'est-ce que le CLD ?

La loi d'Orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999 a instauré le principe d'un partenariat entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs en créant les Conseils locaux de développement (CLD) au sein de chaque agglomération. La Région Rhône-Alpes s'en est alors emparée, pour proposer la mise en place de CLD afin d'accompagner les politiques contractuelles portées par les Contrats de développement durable de Rhône-Alpes (CDDRA).

Le CLD du Genevois français est né en 2010 de la fusion, pour un nouveau CDDRA, des CLD du Genevois haut-savoyard, du Pays de Gex/Pays Bellegardien et d'une partie du Faucigny. Son périmètre d'action correspond ainsi à celui de l'ARC avec une vocation d'intervention sur les mêmes problématiques. N'ayant pas de structure juridique propre, il est porté administrativement par l'ARC et soutenu financièrement par la Région Rhône-Alpes.

Le CLD du Genevois français réunit environ 150 membres et a mis en place une organisation adaptée au suivi des projets du territoire. À noter que le CLD est représenté au Forum d'agglomération.

L'écoute et la réflexion des citoyens

Instance de concertation associant les représentants de la société civile et les citoyens, le CLD a pour vocation d'instaurer un espace de débat prospectif et de renforcer la démocratie participative. Associé à l'élaboration du CDDRA et aux autres domaines d'actions de l'ARC (Grand Genève, etc.), le CLD produit des avis et des propositions, destinés aux élus, sur les politiques publiques inscrites dans ce contexte. Ainsi, il a non seulement un rôle consultatif mais sait se montrer force de proposition afin de répondre collectivement à l'intérêt général du territoire.

Livrant l'éclairage de la société civile sur le développement et les grands projets du territoire, le CLD du Genevois français est un acteur pertinent pour faire avancer, avec les élus, les notions du « bien vivre ensemble ».



L'agglomération d'Annemasse

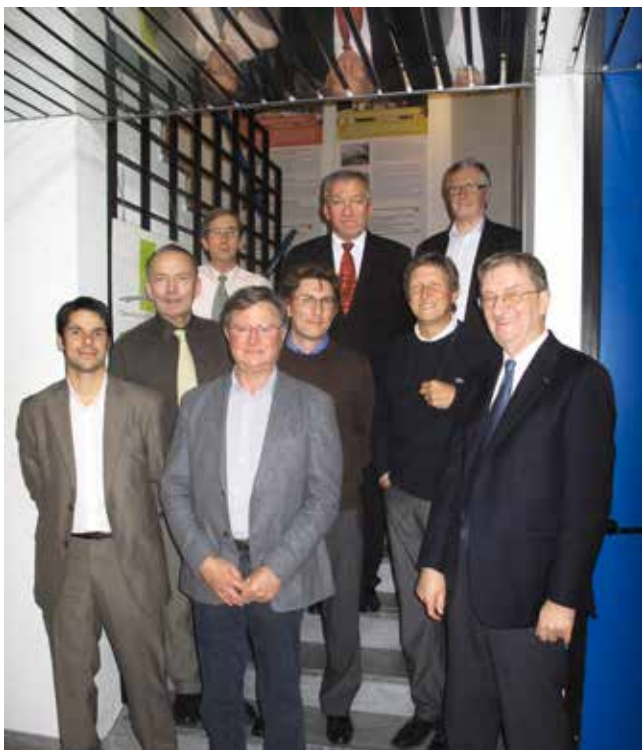
© Stéphane Couchet



L'ANNÉE 2013

Les équipes

COMPOSITION DU BUREAU



© ARC

14 novembre 2012, élection des membres du Bureau

En haut, de gauche à droite : Bernard Gaud, Jean Denais, Jean Neury.

Au milieu, de gauche à droite : Denis Linglin, Christophe Mayet, Régis Petit.

En bas, de gauche à droite : Cyril Pellevat, Gilbert Allard, Robert Borrel.

Absents sur la photo : Martial Saddier, Jean-Pierre Fillion, Christian Dupessey.

- Président : M. Robert Borrel, Annemasse Agglo ;
- 1^{er} vice-président : M. Régis Petit, CC du Pays Bellegardien ;
- 2^e vice-président : M. Jean Neury, CC du Bas-Chablais ;
- 3^e vice-président : M. Bernard Gaud, CC du Genevois ;
- 4^e vice-président : M. Christophe Mayet, CC du Pays Bellegardien ;
- 5^e vice-président : M. Jean Denais, Thonon-les-Bains ;
- M. Martial Saddier, CC Faucigny-Glières ;
- M. Cyril Pellevat, CC Arve et Salève ;
- M. Jean Pierre Fillion, CC des Collines du Léman ;
- M. Gilbert Allard, CC du Pays Rochois ;
- M. Christian Dupessey, Annemasse Agglo ;
- M. Denis Linglin, CC du Pays de Gex.

LES MEMBRES TITULAIRES DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est formé de 41 titulaires et 41 suppléants. Ils se réunissent une fois par mois.

- **Annemasse Agglo** : Bernard Boccard, Robert Borrel, Daniel De Chiara, Georges Deleaval, Christian Dupessey, Renée Magnin, Guillaume Mathelier et Louis Mermet ;
- **Communauté de communes Arve et Salève** : Noël Jacquemoud et Cyril Pellevat ;
- **Communauté de communes du Bas-Chablais** : Georges Berly, Pierre Fillion, Jean Neury et Jean-Paul Roch ;
- **Communauté de communes des Collines du Léman** : Roger Brasier et Jean-Pierre Fillion ;
- **Communauté de communes Faucigny-Glières** : Raymond Mudry, Martial Saddier et Serge Savoini ;
- **Communauté de communes du Genevois** : Bernard Gaud, Jean-Michel Thenard, Pierre-Henri Thevenoz et Antoine Viellard ;
- **Communauté de communes du Pays Bellegardien** : Michel De Souza, Christophe Mayet et Régis Petit ;

- **Communauté de communes du Pays de Gex** : Muriel Benier, Etienne Blanc, Michel Brulhart, André Duparc, Jacques-Antoine Duret, Dominique Gueritey, Denis Linglin et Gérard Paoli ;
- **Communauté de communes du Pays Rochois** : Gilbert Allard, Marin Gaillard et Michel Thabuis ;
- **Thonon-les-Bains** : Astrid Baud Roche, Michèle Chevallier, Jean Denais et Charles Riera.

12 Bureaux et 7 Comités syndicaux se sont déroulés en 2013.

- Le Comité syndical et le Bureau s'appuient sur des Commissions thématiques et des Comités de pilotage pour décliner le programme de travail de l'ARC :
- Commission Aménagement/Mobilité ;
- Commission Environnement/Agriculture ;
- Commission Économie/Formation ;
- Commission Culture ;
- Comité de Pilotage CDDRA ;
- Comité de Pilotage GPRA ;
- Comité de Pilotage interSCOT.

LES AGENTS

- Ludovic Antoine, chargé de mission mobilité, Grand Genève / Conseil général de la Haute-Savoie
- Frédéric Bessat, Directeur général des services, chef de projet français, Grand Genève ;
- Marie Bro, responsable communication, Grand Genève ;
- Marion Charpié-Pruvost, chargée de mission aménagement du territoire ;
- Nathalie Communal, assistante, Grand Genève ;
- Brice Fusaro, secrétaire général du GLCT Grand Genève, chargé de mission économie-emploi-formation ad interim ;
- Sébastien Jerdelet, chargé de communication, Grand Genève ;
- Bastien Lyachenko, stagiaire communication, Grand Genève ;
- Dominique Lachenal, chargée de mission Grand Genève / Région Rhône-Alpes ;
- Thomas Linchet, chargé de mission politiques contractuelles régionales ;

- Pascal Merlin, chargé de mission culture ;
- Gisèle Meynet, chargée de mission CLD et culture ;
- Marion Pesenti, assistante ARC, pôle administratif ;
- Sylvie Vares, chargée de mission agriculture et environnement ;
- Hervé Villard, chargé de mission environnement, Grand Genève / Conseil général de l'Ain ;
- Floriane Vergara, chargée de mission politiques contractuelles régionales ;
- Ghislaine Willemin, responsable du pôle administratif.



Vue sur Bellegarde-sur-Valserine

© Lucien Fortunati

Le rapport financier

LE BUDGET 2013

Le débat d'orientation budgétaire a dégagé les lignes directrices, les domaines et principes d'actions de l'ARC pour l'année 2013. Le budget 2013 a pour objectif :

- D'une part, de consolider le Syndicat et sa capacité d'autofinancement ;
- D'autre part, de porter les actions et démarches thématiques prioritaires.

Il repose sur :

- Une contribution des membres de 2,47 €/habitant pour le budget principal ;
- Une contribution de 1 €/habitant pour le budget annexe.

Il s'appuie sur des cofinancements :

- De l'Union Européenne ;
- De l'État à travers le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) ;
- De la Région Rhône-Alpes (GPRA et CDDRA) ;
- Des Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Les grands axes

Les priorités définies pour l'année 2013 portaient sur :

- La démarche interSCOT avec une première étape constituée par l'élaboration du Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français ;
- Le suivi des engagements pris dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ;
- La réalisation du programme d'actions établi dans le cadre du Grand Genève : aménagement, environnement, agriculture, etc. ;
- La mise en œuvre de la démarche Eco-cité française du Grand Genève issue de la réflexion menée par l'ARC et ses partenaires sur la stratégie économique de développement du Genevois français ;
- La communication et la participation : développer l'identité Grand Genève, la communication grand public ;
- L'engagement des premiers travaux sur la transformation de l'ARC en Pôle Métropolitain.



Le centre d'affaire d'Archamps

© Jean Revillard / Rezo.ch

LES CHIFFRES DE L'EXERCICE 2013

Budget principal

- Fonctionnement : 2 876 307,34 €
- Investissement : 60 611,61 €

Budget annexe

- Fonctionnement : 680 986,49 €
- Investissement : 22 152,00 €

Le budget principal comprend toutes les dépenses dédiées à l'ARC ainsi que les dépenses de personnel liées au Grand Genève.

Le budget annexe recouvre les dépenses de personnel et les crédits d'études affectés au CDDRA.

Tous les chiffres sont en € TTC.

Compte administratif 2013, budget principal en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		973 673,34		3 724,61		977 397,95
Opérations de l'exercice	1 190 424,81	1 630 540,88	13 934	11 737,50	1 204 358,81	1 642 278,38
TOTAUX	1 190 424 81	2 604 214,22	13 934	15 462,11	1 204 358,81	2 619 676,33
Résultats de clôture		1 413 789,41		1 528,11		1 415 317,52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		1 413 789,41		1 528,11		1 415 317,52
RÉSULTATS DEFINITIFS		1 413 789,41		1 528,11		1 415 317,52

Compte administratif 2013, budget annexe en €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		263 701,49		3 152		266 853,49
Opérations de l'exercice	377 790,65	352 063,58	0	3 156,36	377 790,65	355 219,94
TOTAUX	377 790,65	615 765,07	0	6 308,36	377 790,65	622 073,43
Résultats de clôture		237 974,42		6 308,36		244 282,78
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		237 974,42		6308,36		244 282,78
RÉSULTATS DEFINITIFS		237 974,42		6308,36		244 282,78



Port de Rives à Thonon-les-Bains



© Ville de Thonon-les-Bains, Pierre Thiriet

Les recettes

Les contributions des membres de l'ARC doivent, a minima, couvrir les dépenses générales de fonctionnement. C'est le Comité syndical qui détermine, chaque année, le montant des contributions, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lors de sa séance du 14 février 2013, le Comité Syndical a approuvé une augmentation de 0,60 €, par habitant plaçant ainsi la contribution au titre du Budget Principal à 2,47 € par habitant. Celle du CDDRA a été maintenue à 1 € par habitant (sur la base de la population communale publiée au Journal officiel au 1^{er} janvier 2013 selon les statuts de l'ARC). Le budget de l'ARC comprend également des recettes complémentaires issues des politiques contractuelles ou territoriales, versées par les contributeurs publics : République française, Région Rhône-Alpes, Conseils généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie, Europe - Interreg.

Contributions des EPCI au titre de l'ARC/CCDRA - 2013

Membres	Population totale Insee 2013	TOTAL BUDGET PRINCIPAL		BUDGET ANNEXE		TOTAL GLOBAL
		€/habitant	Total contribution en €	€/habitant CCDRA en €	Contribution CDDRA du Genevois français en €	
CC du Pays de Gex	76 553	2,47	189 085,91	1	76 553	265 638,91
CC du Genevois	36 498	2,47	90 150,06	1	36 498	126 648,06
Annemasse Agglo	82 108	2,47	202 806,76	1	82 108	284 914,76
CC du Bas-Chablais	36 192	2,47	89 394,24	-	-	89 394,24
CC du Pays Bellegardien	21 346	2,47	52 724,62	1	21 346	74 070,62
CC Arve et Salève	18 056	2,47	44 598,32	1	18 056	62 654,32
CC Collines du Léman	11 174	2,47	27 599,78	-	-	27 599,78
CC Faucigny-Glières	25 605	2,47	63 244,35	1	25 605	88 849,35
Thonon-les-Bains	35 257	2,47	87 084,79	-	-	87 084,79
CC du Pays Rochois	25 507	2,47	63 002,29	1	25 507	88 509,29
Sous-total membres ARC SM	368 296	2,47	909 691,12	1	285 673	1 195 364,12
CC des Quatre Rivières	17 901			1	17 901	
CC de la Vallée Verte	7 711			1	7 711	
Sous-total membres CDDRA (hors ARC SM)	25 612			1	25 612	

Les partenaires financiers

L'UNION EUROPÉENNE

À l'appui du FEDER (Fonds européen de développement régional), l'Union européenne est l'un des cofinanceurs principaux du programme d'études du Projet d'agglomération au travers du programme Interreg IV France-Suisse. Ce dispositif soutient la coopération entre les régions européennes transfrontalières et la mise en œuvre de solutions communes dans les domaines du développement urbain et rural, du développement économique et de la gestion de l'environnement.

Sur notre territoire, le programme Interreg IV France-Suisse couvre la période 2007-2013. L'opération Interreg IV France-Suisse 2011-2013, dédiée à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois 2^e génération durant la période 2011-2013, a inscrit un coût total franco-suisse de 8 150 731 euros, dont le montant total français est de 3 700 731 euros. Au cours de l'année 2013, l'Union Européenne a accepté une demande de prorogation de l'opération au 30 juin 2015.

Au nom des partenaires français et pour la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, l'ARC soumet la demande de subvention provenant du FEDER. Lorsqu'elle lui est attribuée, il procède au reversement selon les taux de cofinancement suivants :

- Région Rhône-Alpes : 40 500 euros (soit 45 % de ses dépenses totales) ;
- Département de la Haute-Savoie : 33 750 euros (soit 45 % de ses dépenses totales) ;
- Département de l'Ain : 32 400 euros (soit 45 % de ses dépenses totales).

La part de la subvention FEDER revenant à l'ARC est de 44,84 % de ses dépenses totales, soit 1 659 550,80 euros.

L'ÉTAT

En 2013, une étude sur la rétention foncière sur 6 communes de l'ARC a bénéficié de 30 000 euros du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Cette étude permet d'alimenter la réflexion sur la maîtrise foncière et le développement urbain.

LA RÉGION RHÔNE-ALPES

Dans le cadre des politiques territoriales de la Région Rhône-Alpes, l'enveloppe au titre du CDDRA s'élève à 20,7 millions d'euros de subvention régionale pour la période 2013-2019. Ce montant consenti par la Région Rhône-Alpes est destiné à accompagner financièrement les projets structurants du territoire (aménagement du territoire, soutien à l'agriculture de proximité, équipements culturels, développement économique, etc.).

Un volet spécifique du CDDRA porte sur le Projet stratégique agricole et de développement rural du Genevois français (PSADER).

Assorti d'une enveloppe de 2 millions d'euros, le PSADER permet de décliner le Projet agricole d'agglomération mais également de prendre en compte les spécificités agricoles et forestières « franco-françaises ». Le programme d'actions cible prioritairement l'agriculture de proximité et le développement de la filière forestière.

LE GRAND PROJET RHÔNE-ALPES (GPRA)

Signé fin 2009 entre l'ARC et la Région Rhône-Alpes, le protocole d'actions est assorti d'une enveloppe portant sur des actions financées par le GPRA. Il permet ainsi d'avoir une vision élargie des déclinaisons du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur le territoire de l'ARC. L'autorité du Comité de pilotage du GPRA s'exerce sur l'engagement des dossiers émergeant à la seule enveloppe du GPRA, soit 10 000 000 euros de subventions sur 2010-2014, qui complètent le programme d'études du Projet d'agglomération 2008-2010 cofinancé par la Région Rhône-Alpes pour un montant de 1 500 000 euros (cf tableau page 23).

L'ARC instruit les dossiers soumis par les maîtres d'ouvrage et assure leur suivi administratif vis-à-vis de la Région.



Siège de la Région Rhône-Alpes à Lyon

© Erick Sallat

Tableau financier 2010-2014 du programme GPRA

Objectifs	Intitulé	Coût en €	Montant des subventions en €	Taux de subvention
1	Promouvoir l'équilibre du développement économique et social de l'agglomération transfrontalière	3 150 000	1 260 000	40 %
2	Promouvoir les solidarités, le rayonnement culturel et international de l'agglomération franco-valdo-genevoise	2 325 000	935 000	40 %
3	Promouvoir une agglomération transfrontalière durable et solidaire	18 934 000	7 205 500	38 %
4	Renforcer la démarche participative et la gouvernance du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise	1 689 000	599 500	35 %
Total		26 098 000	10 000 000	38 %

LES CONSEILS GÉNÉRAUX DE L'AIN ET DE LA HAUTE-SAVOIE

Les Conseils généraux de l'Ain et de Haute-Savoie accompagnent la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Les partenaires s'engagent à élaborer des positions communes sur les dossiers relatifs au Grand Genève.

La participation financière de chaque Conseil général se monte à 129 000 euros, ventilée en trois tranches de 43 000 euros (2011, 2012 et 2013).

En 2013, les Conseils généraux de l'Ain et de Haute-Savoie ont poursuivi chacun la mise à disposition d'un agent à la démarche du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, à hauteur de 50 % de leur temps de travail. Sous la houlette du chef de projet français du Grand Genève, l'agent du Conseil général de l'Ain travaille sur le domaine environnemental, dans la perspective de la déclinaison du Projet d'agglomération de 2^e génération. L'agent du Conseil général de Haute-Savoie est dédié aux questions de mobilité traitées à l'échelle transfrontalière.

LE FINANCEMENT DES MESURES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOIS

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement du développement des agglomérations suisses, la Confédération suisse a débloqué 20,8 milliards de francs suisses sur 20 ans au titre du fonds d'infrastructure. Sur ce montant, 6 milliards de CHF sont alloués aux infrastructures d'agglomération, avec environ 2,5 milliards déjà affectés aux projets urgents, tels que le CEVA, le tram Cornavin-Meyrin-CERN et le tram Cornavin-Onex-Bernex, et 3,5 milliards aux projets d'agglomération de la Confédération helvétique entre 2011 et 2022.

L'ARC a initié le processus de mise en place de financements des mesures liées au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur son périmètre dès 2011. La signature de l'accord sur les prestations en mars 2011 par la Confédération, le Canton de Vaud et la République et canton de Genève a permis de libérer les fonds fédéraux pour les mesures en tranche A1 du Projet d'agglomération de 1^{re} génération à hauteur de 186 millions de CHF pour le financement d'opérations d'intérêt



Tram TPG à Genève

© Pierre Albouy



Chantier du CEVA à Genève

© CEVA, O. Zimmermann

d'agglomération, y compris sur le territoire de l'ARC (36 millions de francs suisses, soit environ 30 millions d'euros, pour des opérations sur le territoire français).

L'ARC a négocié avec la République et canton de Genève le principe d'un mécanisme complémentaire et solidaire franco-genevois. Ce financement a pour objectif de compléter les financements accordés par la Confédération suisse au titre de sa politique des agglomérations.

La première loi de mise en œuvre de cette contribution spécifique de la République et canton de Genève a été adoptée par le Conseil d'État et le Grand Conseil (Parlement) genevois en 2013. Une consultation populaire a été organisée en mai 2014 et perdue, bloquant le mécanisme de mise en œuvre. Ce financement est essentiel pour concrétiser, sur la partie française, des opérations présentant un « intérêt d'agglomération ». À cet effet, la contribution spécifique de la République et canton de Genève s'avère un outil indispensable de la politique d'agglomération portée par l'ensemble des partenaires.

Activités et projets, l'ARC en actions

- Installation du **Groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du Grand Genève** ;
- Installation du **Forum d'agglomération, première instance de concertation à l'échelle transfrontalière, représentant la société civile** ;
- **Démarche interSCOT (Schéma de cohérence territoriale) : élaboration du Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français** ;
- **Éco-cité française du Grand Genève : stratégie de développement économique et marketing territorial** ;
- **Signature du CDDRA du Genevois français** ;
- **Validation du PSADER** ;
- **Dépôt du dossier Interreg Grand Genève air modèle émissions (G²AME)** ;
- **Lancement de l'appel à projets pour la mise en réseau des acteurs culturels du Genevois français** ;
- **Mise en ligne du premier site Internet de l'ARC www.arcdugenevois.fr** ;
- **Présence de l'ARC à la 3^e édition des Assises transfrontalières des élus.**

Porter le Grand Genève

CRÉATION DU GLCT GRAND GENÈVE

La création du GLCT Grand Genève, le 28 janvier 2013, marque une véritable avancée dans la coopération transfrontalière. D'une structure informelle sans existence juridique, le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est devenu une entité de gouvernance, avec un organe de décision, doté d'une instance politique, de la personnalité juridique et d'un budget propre. Le Président de l'ARC est 1^{er} vice-président du Grand

Genève, ce qui permet de renforcer le Syndicat mixte dans son rôle de premier interlocuteur français dans le cadre de l'agglomération transfrontalière.

Avec l'installation du GLCT, le schéma de gouvernance de l'agglomération franco-valdo-genevoise s'est développé, avec les assises transfrontalières des élus (réunissant les législateurs genevois, vaudois et français autour d'une thématique du territoire) au cours du mois de juin 2013, puis le lancement du Forum d'agglomération en septembre 2013

Le 21 juin 2013, se sont ainsi tenues les troisièmes Assises transfrontalières des élus portant sur le financement du Grand Genève. Elles étaient co-présidées par Gabriel Barrillier – Président du Grand Conseil du Canton de Genève - Philippe Martinet - Président du Grand Conseil du Canton de Vaud - et Robert Borrel – Président de l'ARC Syndicat Mixte. Les Assises ont réuni plus d'une centaine de personnes.

SUIVI DU PROJET D'AGGLOMÉRATION ET DES MESURES COFINANCÉES PAR LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE

L'année 2013 a vu le travail de suivi des mesures de l'accord sur les prestations du Projet d'agglomération n°1 se poursuivre. Pour le volet mobilité par exemple, 7 projets de transports sur la partie française du Grand Genève ont été sélectionnés par la Confédération suisse pour un cofinancement à hauteur de 40% pour la période 2011-2014. L'ARC assure le suivi de ces projets en relation avec les maîtres d'ouvrages concernés et le Canton de Genève.

Le Projet d'agglomération seconde génération a été déposé à Berne en juin 2012. La Confédération Suisse a procédé à un premier rapport d'examen rendu au mois de mai 2013 pour étudier la compatibilité de la stratégie de l'agglomération du Grand Genève sur les volets urbanisation/transport/environnement avec le dispositif « Projets d'agglomération » construit par la Confédération.

Cette phase importante a nécessité un travail de coordination avec les maîtres d'ouvrages français pour proposer une réponse

à la Confédération concernant l'analyse des enjeux d'agglomération sur le volet transport et envisager une prise en compte de projets non retenus initialement par la Confédération.



Bateau Le Lausanne lors de la signature du Projet d'agglomération n°2, 28 juin 2012

© Etat de Genève, M. Zouhri

CONTRIBUTION SPÉCIFIQUE

Un travail important a été fourni pour la mise en place de ce mécanisme de financement solidaire franco-suisse, essentiel à la réalisation d'infrastructures d'intérêt d'agglomération situées dans le périmètre de l'ARC Syndicat mixte. Ce dispositif découle d'un accord conclu le 28 juin 2012 entre le Canton de Genève et la partie française permettant la mise en place d'une contribution genevoise d'un montant de 240 millions € sur 10 ans. Le travail de 2013 s'est concentré sur la priorisation des projets de transports regroupés au sein de projets de loi du Canton de Genève. Un premier projet de loi portant sur 5 projets de P+R a été adopté par les instances du Grand Conseil genevois en août 2013, mais a fait l'objet d'un recours du Mouvement des Citoyens Genevois afin que ce projet de loi soit soumis au peuple genevois dans le courant de l'année 2014. Ce recours a abouti, bloquant ainsi, à ce stade, le dispositif de mise en œuvre.

Porter les politiques contractuelles

Au cours de l'année 2013, plusieurs résultats ont été obtenus sur les politiques contractuelles régionales incarnées par le CDDRA et le GPRA.

SIGNATURE DU CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE RHÔNE-ALPES (CDDRA)

L'année 2013 marque la finalisation du programme d'action et la contractualisation du dispositif validé par la Région Rhône-Alpes. Pour la période 2013-2019, l'enveloppe au titre du CDDRA s'élève à 20,7 millions d'euros de subvention régionale. La mobilisation des enveloppes du CDDRA du Genevois français a permis le cofinancement des premières opérations éligibles.

Un volet spécifique du CDDRA porte sur le Projet stratégique agricole et de développement rural du Genevois français (PSADER).

LES 4 RÉFÉRENTS DU CDDRA DU GENEVOIS FRANÇAIS POUR LA PÉRIODE 2013

- Robert Borrel, chef de projet local ;
- Christian Dupessey et Jacques Mercier, chefs de projet régionaux ;
- Peter Loosli, Président du CLD du Genevois français ;
- Thomas Linchet et Floriane Vergara, animateurs territoriaux.

Afin d'assumer un important programme de travail, l'animation générale a mobilisé tout au long de l'année 2013 deux chargés de mission et une assistante administrative. Ils ont notamment assuré le pilotage et la finalisation de la procédure d'élaboration du CDDRA, l'information et la mobilisation des acteurs sur cette démarche ainsi que l'animation technique auprès des maîtres d'ouvrage.

L'ARC est cofinancé directement pour l'ingénierie dédiée à l'animation générale du CDDRA et de certaines animations thématiques (économie, développement rural, société civile, etc.). Le montant pour l'année 2013 est de 89 800 euros. Au-delà, ce sont près de 185 000 euros de cofinancement qui ont été mobilisés en 2013 auprès de la Région Rhône-Alpes, pour l'ensemble des animations territoriales appuyées par les crédits régionaux.

La mobilisation du CDDRA, à compter de sa signature le 16 septembre 2013, a permis d'accompagner 14 projets pour un montant global de subventions régionales de plus de 800 000 euros en 2013.

Quatre dossiers ont pu bénéficier du dispositif PSADER en 2013 pour un montant de 68 249 euros de subventions régionales.



Service de transport à la demande proximiTi, mis en place par le Syndicat mixte des 4 Communautés de communes de la basse vallée de l'Arve (SM4CC). Projet ayant bénéficié d'une subvention au titre du dispositif CDDRA.

MOBILISATION DU GRAND PROJET RHÔNE-ALPES (GPRA)

L'enveloppe du GPRA, soit 10 000 000 euros de subventions sur 2010-2014, abonde la déclinaison opérationnelle du Projet d'agglomération sur le territoire français. L'ARC instruit les dossiers soumis par les maîtres d'ouvrage et assure leur suivi administratif vis-à-vis de la Région.

En 2013, l'ARC a instruit 28 dossiers relevant de la programmation annuelle 2013, sous l'autorité du Comité de Pilotage GPRA pour un montant cumulé de subventions de 3 078 163 euros.

Exemples de projets cofinancés au GPRA et engagés en 2013 sous maîtrise d'ouvrage ARC :

- Démarche Éco-cité française du Grand Genève : élaboration d'une stratégie de développement économique à l'échelle du Genevois français : 60 000 € de subvention au titre du label GPRA ;
- Participation au Marché International des professionnels de l'immobilier (MIPIM) 2013 : 18 000 € de subvention régionale ;
- Participation à la communication du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois : 50 000 € de subvention régionale ;
- Animation de l'équipe du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois : 82 500 € de subvention régionale ;
- Analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques dans le Grand Genève : 35 839 € de subvention régionale.

Exemples de projets engagés en 2013 dont la maîtrise d’ouvrage est assurée par d’autres partenaires

Au titre du GPRA		Au titre du CDDRA
– Maîtrise d’œuvre urbaine et opérationnelle sur les espaces publics du Projet stratégique de développement transfrontalier PSD Ferney-Voltaire-Grand-Saconnex (maitrise d’ouvrage par la Communauté de Communes du Pays de Gex) : 352 715 € de subvention au titre du label GPRA ; – Projet stratégique de développement (PSD) du pôle Bellegarde-Chatillon-Lancrans « Grand Bellegarde 2030 » (maitrise d’ouvrage Communauté de Communes du Pays Bellegardien) : 53 676 € de subvention régionale ; – Acquisition foncière du Cercle de l’innovation (maitrise d’ouvrage par l’établissement public foncier 01) : 750 00 € de subvention régionale ; – Acquisition foncière et stratégie de développement autour des gares CEVA – RER franco-valdo-genevois : • Saint-Julien-en-Genevois : acquisition d’une parcelle SNCF pour l’aménagement du quartier de la gare, 700 000 € de subvention régionale, • Reignier : aménagement du pôle multimodal de la gare (maitrise d’ouvrage par Établissement Public Foncier 74), 90 000 € de subvention régionale pour, • Bons-en-Chablais : acquisition foncière autour de la gare (maitrise d’ouvrage Communauté de Communes du Bas Chablais) : 19 380 € de subvention régionale.		– Expérimentation d’un service de transport à la demande et actions de promotion et de sensibilisation sur le territoire du Genevois français (maitrise d’ouvrage par le Syndicat mixte des 4 Communautés de communes) : 237 164 € de subvention régionale ; – Accompagnement des exploitations laitières de zone franche vers le label Suisse Garantie (maitrise d’ouvrage par la Coopérative laitière du Genevois) : 13 216 € de subvention régionale ; – Projet artistique «A Opera do Povo» et participation à la Biennale de la Danse de Lyon (maitrise d’ouvrage par l’association Château Rouge) : 34 000 € de subvention régionale ; – Restauration du Château des sires du Faucigny à Bonneville - revalorisation du site : Courtine Nord (maitrise d’ouvrage par la Communauté de communes Faucigny Glières) : 65 912 € de subvention régionale ; – Approche environnementale de l’urbanisme pour la création d’un parc d’activités intercommunal du Pays Rochois (maitrise d’ouvrage par la Communauté de Communes du Pays Rochois) : 3 420 € de subvention régionale ; – Analyse du besoin des entreprises locales en termes de foncier et d’immobilier en vue d’une implantation dans deux zones d’activités du territoire (maitrise d’ouvrage par la Communauté de Communes des 4 Rivières) : 3 407 € de subvention régionale.

Mettre en œuvre nos politiques

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME > ARC

L'interSCOT

L'année 2013 a été consacrée au lancement de la démarche interSCOT. Cette démarche a pour objectif de faire émerger des politiques d'aménagement du territoire de niveau métropolitain et de mettre en lumière les spécificités du Grand Genève français. L'interSCOT vise donc la coordination des huit SCOT du territoire de l'ARC entre eux et avec le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Première étape de l'interSCOT en 2013 : la démarche s'est concentrée sur l'élaboration du Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français. Ce projet, qui définit les ambitions politiques déclinées en enjeux portant sur quatre thématiques (économie, mobilité, environnement et urbanisme), a été approuvé le 12 décembre 2013 par le Comité syndical de l'ARC.

L'interSCOT est appelé à se poursuivre en 2014 pour approfondir la coordination des SCOT et faire émerger des politiques de niveau métropolitain au sein du Grand Genève.



L'interSCOT, Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, approuvé en décembre 2013.

> Grand Genève

Les PACA

De 2008 à 2012, les PACA (Périmètres d'aménagement coordonnés d'agglomération) sont constitués de périmètres d'études pour approfondir le Projet d'agglomération en impliquant les acteurs concernés, jusqu'à l'échelon communal. Depuis juin 2012, l'échelon PACA est reconnu comme un échelon de cohérence durable, intermédiaire entre le Grand Genève et les collectivités territoriales.

Il a pour mission de veiller au suivi et à la coordination de la mise en œuvre du Projet d'agglomération, de conduire des démarches test d'approfondissements sur des sujets à enjeux et d'être une plateforme d'échanges et de discussions pour les démarches et projets menés à l'échelle locale.

L'année 2013 a permis, pour certains PACA, d'entrer dans une phase d'approfondissement de thématiques spécifiques telles que le paysage, le foncier, l'énergie, les mobilités fines, etc. Voici quelques exemples d'études menées en 2013 :

- Étude économique du Cercle de l'innovation (Pays de Gex) ;
- Étude paysagère « l'Arve en projet » ;
- Étude énergétique stratégique pour le PACA Genève/Saint-Genis/Gex ;
- Pougny-Chancy : étude prospective relative au maillage en mobilités fines du secteur de la gare à horizon 2030 ;
- Saint-Jean-de-Gonville : étude prospective relative à l'évolution structurelle de la commune à horizon 2030, étude sur le phénomène de rétention foncière – PACA Chablais.

L'année 2014 devrait permettre de poursuivre cette dynamique d'appropriation des PACA par chacun des territoires concernés.

Zoom sur l'étude «phénomène de rétention foncière» du PACA Chablais

Le Grand Genève est soumis à une pression foncière particulièrement forte. Dans ce contexte, il est important pour les collectivités de pouvoir développer des projets urbains dans

des sites stratégiques, afin de limiter l'étalement urbain et de lier l'urbanisation aux transports en commun.

La rétention foncière peut être un frein à ces projets urbains. C'est pourquoi, une étude sur le phénomène de rétention foncière et les possibilités de maîtrise foncière a été menée sur 5 communes tests du PACA Chablais au cours de l'année 2013. Cette étude avait pour objet l'analyse des caractéristiques et causes de la rétention foncière, afin de proposer aux collectivités des outils pour limiter cette rétention et réaliser les projets envisagés. Cette étude montre l'importance de coordonner planification et projets urbains partenariaux pour atteindre le développement du territoire souhaité.



© Pierre Thiriet

www.arcdugenevois.fr, rubrique Domaines d'interventions, Aménagement du territoire

www.arcdugenevois.fr, rubrique Médiathèque, Aménagement du territoire > Documents interSCOT en téléchargement

www.grand-geneve.org, rubrique Médiathèque, Cahiers thématiques et PACA

MOBILITÉ

> Grand Genève

Financement des infrastructures

Le Grand Genève est concerné par près de 360 projets de transports, dont la réalisation est prévue d'ici 2030. L'objectif principal étant de rattraper le retard pris en matière de développement d'infrastructures (ferroviaire, gares, tram, BHNS, modes doux, stationnement, etc.) et de garantir leur réalisation. Dans ce cadre, l'ARC, en tant que structure porteuse française de l'agglomération, représente l'interlocuteur privilégié du canton de Genève (à travers la contribution spécifique et le fonds d'infrastructure issu de la Confédération).

Pilotage et suivi des études relatives à la mobilité

Deux études mobilité ont été lancées à l'échelle du Grand Genève début 2013 et portent sur des enjeux croisés entre la stratégie d'agglomération et le volet opérationnel :

- **Étude stratégique sur les P+R (parc-relais) :** l'enjeu de l'agglomération est de diminuer le trafic automobile en direction de l'agglomération centrale et entre centres régionaux (villes de plus de 10 000 habitants), en proposant un rabattement vers les P+R en lien direct avec l'utilisation des transports en commun. Cette étude vise à dresser un état des lieux de la centaine de P+R présents sur le territoire et d'apporter une cohérence et lisibilité d'ensemble. Des préconisations sont également prévues à travers l'élaboration d'un guide opérationnel qui accompagnera les maîtres d'ouvrage dans la construction d'un parc-relais ;
- **Étude schéma cyclable 2030 :** il s'agit de mettre en pratique un réseau d'itinéraires cyclables à l'échelle du Grand Genève en proposant un schéma de principe pour valoriser l'utilisation des modes doux au sein du Grand Genève.



Bouchon à la douane de Bardonnex

© Rezo - Jean-Revillard

> ARC

La mobilité a été traitée au travers de différents projets de l'ARC et de ses collectivités au cours de l'année 2013 :

- Dans le cadre de l'interSCOT : les réflexions ont porté sur une meilleure coordination des Autorités Organisatrices des Transports sur le périmètre de l'ARC. Elles ont aussi mis en avant la nécessité d'étudier la création à terme d'une Autorité organisatrice des transports urbains (AOTU) à l'échelle de l'ARC ;
- Dans le cadre de la démarche Éco-cité : positionner le territoire pour expérimenter des initiatives capables, à partir des investissements engagés, de générer de l'innovation et de la création de valeurs : parkings relais associés à des services innovants, autopartage, voiture électrique, etc. ;
- À travers le CDDRA et le GPRA, divers projets de transports structurants ont été accompagnés :
 - AMO sur le BHNS d'Annemasse ;
 - AMO sur le tram de Saint-Julien-en-Genevois ;
 - Accompagnement à la réalisation de pôles gares dans le Chablais et la vallée de l'Arve ;
 - Aménagements de voies vertes ;
 - Aide à la structuration du SM4CC (réseau de transports collectifs dans la basse vallée de l'Arve).

AGRICULTURE

L'agriculture constitue une activité économique à pérenniser en gardant des conditions d'exploitation correctes pour les agriculteurs. Elle contribue à améliorer la qualité de vie en façonnant et en maintenant des paysages de qualité. Allier richesse paysagère et agglomération en développement et en densification est l'une des ambitions premières du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et du CDDRA.

> Grand Genève

L'année 2013 a vu :

- **Le lancement des applications Androïd et iPhone de «Chez mon fermier».** Il s'agit d'une cartographie interactive mettant en valeur l'offre agricole du Grand Genève. Cette carte recense plus de 550 exploitations agricoles suisses et françaises, qui reflètent la diversité du territoire et la qualité du terroir : production viticole, viandes, poissons, charcuterie, produits laitiers, fruits, légumes, arbres et plantes... mais aussi prestations touristiques agricoles (fermes pédagogiques, hébergement à la ferme, etc.). Cette démarche permet de valoriser la production locale et de mettre en réseau les exploitants franco-valdo-genevois pratiquant la vente directe ;
- **Le démarrage d'une réflexion sur la stratégie globale de communication sur l'agriculture à l'échelle du Grand Genève :** diagnostic des représentations de l'agriculture du Grand Genève. Réalisation d'un état des lieux des communications existantes des partenaires et des représentations des partenaires et de la population en matière d'agriculture ;
- **Le lancement d'une étude sur les besoins régionaux en matière d'abattage,** qui s'interroge sur l'opportunité de créer un ou plusieurs abattoirs sur le territoire ou de valoriser les outils existants (poursuite de l'étude sur 2014).

www.grand-geneve.org, rubrique Médiathèque,
Cahiers thématiques et PACA, Agriculture :
Cahier n°13-24a : étude de la communication et des représentations de l'agriculture du Grand Genève.

> ARC*CDDRA : le PSADER du Genevois français*

4 dossiers ont pu bénéficier du dispositif PSADER en 2013 pour un montant de 68 249 euros de subventions régionales.

La signature du CDDRA-PSADER en septembre 2013, s'est accompagnée de l'engagement des premiers dossiers de demande de subvention des partenaires : « création du Tram' Paysan » point de vente collectif à Châtillon-en-Michaille, « accompagnement des exploitations laitières de zone franche vers le label « Suisse Garantie », « étude de marché pour l'implantation d'un point de vente collectif sur le territoire de la CC 4 Rivières » et « création d'un guide de référence des produits locaux de la CC 4 Rivières ».

En parallèle, 2013 a permis de prendre contact avec des potentiels porteurs de projet pour un accompagnement préalable de leur dossier, dans l'objectif d'un futur dépôt de dossier de subvention à la Région Rhône-Alpes (ex : couveuse Initiaterrre). 2013 est également marqué par la poursuite de la convention entre le Centre Régional de la Propriété Forestière et l'ARC Syndicat mixte, pour la deuxième année consécutive. Cette convention a permis de poursuivre la réflexion sur les schémas de desserte du territoire et d'accompagner des projets locaux sur le territoire : pré-diagnostic sur le bois d'Yvre (CC Arve et Salève), Natura 2000 des Voirons, étude d'opportunité sur le bassin versant de la Menoge.



Le Tram' Paysan, point de vente collectif à Châtillon-en-Michaille est l'un des projets aidé par le PSADER.

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE

Les paysages définissent une région et structurent son identité et son visage. Ils contribuent à la qualité de vie et à l'attractivité de notre territoire. Leur altération ou leur disparition serait une véritable perte pour l'agglomération.

ration franco-valdo-genevoise et le Genevois français. Leur préservation et leur mise en valeur sont donc des enjeux importants pour le territoire.

> Grand Genève*Contrats corridors*

Les contrats corridors sont des outils techniques et financiers créés en juillet 2006 par la Région Rhône-Alpes. Ils permettent de répondre aux objectifs de maintien et de restauration des corridors biologiques ainsi que de préservation de la biodiversité. L'année 2013 a été marquée par la finalisation des études de base complémentaires sur les territoires des contrats corridors « Salève-Voirons » et « Bargy-Glières-Môle ». Elle a vu la signature du contrat corridors « Vesancy-Versoix ». Ce contrat transfrontalier concerne une partie du Pays de Gex, du Canton de Genève et du District de Nyon (Canton de Vaud). Ce programme d'actions sur 5 ans engagera 5,5 M€ de dépenses et sera cofinancé par la Région Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse, le Conseil général de l'Ain, le Canton de Vaud, la République et canton de Genève, la Confédération suisse et la Fondation Phragmites.

www.grand-geneve.org, rubrique médiathèque, cahiers thématiques et PACA, environnement
Cahier n°13-63 : contrat corridors Vesancy-Versoix
Cahier n°13-51 : étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors, secteur Bargy-Glières-Môle, déc. 2013
Cahier n°13-52 : étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors, secteur Salève-Voirons, déc. 2013
Cahier n°13-82 : projet de paysage prioritaire Cœur vert du Cercle de l'innovation, septembre 2013

Espèces exotiques envahissantes

Un état des lieux des acteurs, des actions menées et des besoins sur le territoire du Grand Genève en matière d'espèces exotiques envahissantes animales et végétales a débuté fin 2013 et sera finalisé en 2014.

Cet état des lieux vise à analyser la capacité de mutualisation d'actions entre les structures concernées.

Projets prioritaires de paysage

Toujours dans l'objectif de préserver et de valoriser les richesses paysagères qui forgent l'identité locale, le projet paysage 2012 propose 10 projets prioritaires de paysage (PPP) et des mesures d'aménagement paysager (MAP) nécessaires à leur mise en œuvre. 2013 a vu le démarrage de la démarche PPP Arve qui vise à valoriser les paysages de l'Arve et ses abords en aval de son cours.

> ARC

2013 a également été marqué par l'élaboration et la validation du Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, dans le cadre de la démarche interSCOT. Ce projet définit quatre ambitions politiques déclinées en enjeux sur quatre grandes thématiques dont l'environnement.

Dans le cadre de la consultation pour le Schéma Régional de Cohérence Écologique, l'ensemble des collectivités adhérentes de l'ARC ont formulé un avis collectif qui a permis de faire évoluer les éléments initiaux du schéma et de prendre en compte les spécificités du territoire.



La vallée de l'Arve

© M. Barthassat, ar-ter

AIR-CLIMAT-ÉNERGIE-DÉCHETS

L'impact du développement de l'agglomération est très fort en matière de qualité de l'air, de gestion des déchets ou encore de consommation énergétique.

L'échelle pertinente de résolution de ces problématiques est transfrontalière. Dans le cadre du Grand Genève, l'ARC conduit en collaboration avec les collectivités et ses partenaires institutionnels, des études et des démarches visant à réduire les nuisances et pollutions à la source, ainsi qu'à mettre en valeur des ressources énergétiques locales renouvelables.



© Grand Genève

Poubelles et déchets recyclables à Genève

> Grand Genève

Plusieurs opérations ont été conduites en 2013 pour faire de l'ARC un territoire attractif et dynamique, dans le respect des normes environnementales les plus exigeantes :

Doter le Grand Genève d'outils de gestion et de prévision de la qualité de l'air

Avec les experts français et suisses, le projet G²AME (Grand Genève Air Modèle Emissions) financé par l'Union Européenne a été élaboré. Il vise à construire un système intégré pour prévoir la qualité de l'air, plusieurs heures voire plusieurs jours en avance, pour mieux anticiper les pics de pollution. Cet outil permettra également de simuler des situations futures, et ainsi tester l'efficacité de mesures d'assainissement ou l'impact de futurs équipements.

Optimiser les filières de tri des déchets ménagers

Après avoir cherché à optimiser la fraction incinérable des déchets ménagers, en accord avec les acteurs de terrain, des réflexions ont été engagées pour poursuivre l'analyse de la fraction recyclable de ces déchets produits par les habitants. Sur la base d'une analyse comparative des méthodes française, genevoise et vaudoise, c'est au tout début de l'année 2014 que seront proposées les possibilités de convergence des pratiques dans une perspective de progrès partagé.

Planifier les besoins énergétiques

Une étude test a eu pour objectif de proposer des stratégies pour un approvisionnement énergétique durable du Pays de Gex et de la rive droite du canton de Genève, afin de respecter la philosophie du SC²ET (Schéma de Cohérence Climat-air Énergie Territorial) élaboré à l'échelle du Grand Genève. Basée sur les scénarii de développement de l'agglomération élaborés dans le cadre du Projet d'agglomération 2, cette réflexion a permis de mettre en confrontation les besoins et les ressources du territoire et a émis un éventail de préconisations.

Réfléchir à la réduction du bruit dans l'environnement

Pour répondre à une demande formulée par certains de ses membres soumis à une obligation de mise en conformité par rapport aux directives européennes, l'ARC a initié une première réflexion pour évaluer les possibilités concrètes de réalisation d'une cartographie et d'un outil de monitoring stratégique des nuisances sonores à l'échelle du Grand Genève. Le travail délivrera ses conclusions en 2014.

Adapter le territoire aux changements climatiques

En partenariat avec l'Office Fédéral de l'Environnement suisse, une étude pilote d'analyse des risques et des opportunités liés aux changements climatiques a débuté à l'automne 2013. Elle vise à identifier quels secteurs et quelles thématiques (la ressource en eau, les infrastructures, la biodiversité, l'agriculture, etc.) seront impactés dans les années à venir et dans quelles proportions. Cette investigation, à la fois technique et scientifique, s'achèvera début 2015.

Cahier n°18-21 : étude énergétique stratégique (CC Pays de Gex et PACA Genève/St-Genis/Gex), janvier 2014

ÉCONOMIE, EMPLOI ET FORMATION

> Grand Genève

MIPIM 2013

Comme en 2012, l'ARC a participé physiquement et financièrement au stand de la Lake Geneva Region dans le cadre du salon professionnel MIPIM de Paris (Marché international annuel des professionnels de l'immobilier), qui s'est tenu du 12 au 15 mars 2013.



© ARC



L'usine Somfy au bord de l'autoroute blanche à Bonneville

© Rezo - Jean Revillard

Cellule transfrontalière de développement économique

L'ARC s'est investi fortement dans les négociations pour la création de la Cellule transfrontalière de développement économique avec le District de Nyon et le Canton de Genève. Les objectifs de la cellule sont de favoriser l'implantation d'entreprises exogènes souhaitant s'installer sur le territoire dans une logique de bilocalisation, française et suisse, et d'accompagner le développement des entreprises déjà implantées.

La Cellule a été lancée officiellement lors de la Commission économie, emploi, formation du CRFG fin mai 2013. Son développement doit faire l'objet d'une évaluation au bout d'un an.

Étude Tiers-Lieux

L'ARC est l'un des partenaires de l'étude Interreg Tiers-Lieux portée par OCALIA/SOFRES, visant à étudier l'implantation de sites de co-working (de « tiers lieux » entre domicile et lieu de travail) sur le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. L'étude a été lancée courant septembre 2013 et devrait aboutir à l'automne 2014.

Tables-rondes transfrontalières

Au cours de l'année 2013, l'ARC a contribué à la mise en place et au financement d'un cycle de conférence avec la Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie (CFSCI), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève (CCIG) et la Maison de l'Economie et Développement. Ces tables-rondes réservées aux dirigeants d'entreprises français du périmètre de l'ARC et suisses ont porté sur l'immobilier, l'accès aux marchés de part et d'autre de la frontière, l'innovation et le financement de la Recherche et Développement, la gestion des ressources humaines. Elles ont réuni au total 155 participants et ont permis de générer un cycle d'information, une mise en réseau d'acteurs privés, huit contacts directs d'implantation en France.

> ARC

Éco-cité française du Grand Genève

L'ARC a initié en 2012 une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français à travers l'Éco-cité française du Grand Genève. Il s'agit d'une étape préalable à une politique devant être plus largement menée au sein du Grand Genève.

La stratégie a été validée par le Comité syndical courant 2013. Elle repose sur la mise en réseau des opérations portées par les membres de l'ARC (à l'instar du Cercle de l'Innovation, de l'Étoile Annemasse Genève, des écoquartiers de Bellegarde ou encore de l'Écopole de Cervonnex par exemple) afin de les rendre visibles et lisibles sur le marché, en Rhône-Alpes et au sein du Grand Genève ; de favoriser les coopérations entre acteurs privés et publics ; d'encourager l'innovation, la création de valeur et la création d'emplois.

Cette stratégie repose sur la dynamique de développement du Grand Genève, sur les programmes d'investissements engagés par les collectivités du Genevois français, sur les défis du développement durable pris comme leviers d'innovation et de croissance.

Le Genevois français et ses acteurs économiques s'inscrivent dans une démarche d'Éco-cité. L'objectif est de répondre aux enjeux de la ville de demain (mobilité, santé, habitat, qualité de vie, etc.), qui sont vecteurs de développement économique et garants d'un territoire durable.



Présentation de l'Éco-cité française du Grand Genève, le 21 novembre 2013 à Vitam' Parc

© Rezo - Jean Revillard

Sept axes de développement ont été arrêtés. Conformément à la feuille de route validée par le Comité syndical de l'ARC en mai 2013, un panier de projets a été identifié pour chaque axe. Le travail du 2nd semestre 2013 a consisté à structurer et accompagner la préparation des premières opérations de mise en œuvre. La présentation de cette stratégie à l'ensemble des partenaires de l'ARC a été réalisée le 21 novembre 2013.

Éco-cité française du Grand Genève : premières opérations enclenchées

Une opération sur l'Écoconstruction et l'Économie Sociale et Solidaire a d'ores et déjà reçu, en 2013, le soutien de l'ARC : le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), porté par Alvéole, un acteur situé à Saint-Pierre-en-Faucigny, reconnu notamment par l'Union Européenne, l'Etat et la Région Rhône-Alpes. Alvéole a développé un projet combinant différents services complémentaires : un centre de ressources sur l'Écoconstruction et l'Économie Sociale et Solidaire ; un réseau d'entreprises privées du secteur ; des fonctions et services d'incubation d'entreprises ; des services d'accueil et d'orientation ; de la formation.

Ce projet viendra conforter différentes opérations pilotes situés dans le Pays Bellegardien, le Pays de Gex, le Chablais, le Genevois haut-savoyard et la vallée de l'Arve. Compte-tenu des projets développés et des ambitions portées par plusieurs maîtres d'ouvrage du territoire de l'ARC dans le domaine de l'écoconstruction, un partenariat a été initié à cette échelle, articulant écoconstruction et économie sociale et solidaire. Il vise à essayer le modèle développé à Saint-Pierre-Faucigny en l'adaptant aux différentes réalités territoriales de l'ARC. Il permettrait aux opérateurs de développer leurs projets en intégrant de nouveaux services et usages.

Club des entreprises de l'Université de Savoie

Afin de mobiliser les entreprises du territoire et de renforcer le lien entreprises-formation-développement économique, le Comité syndical a décidé d'adhérer, à titre expérimental pour l'année 2014, au Club des entreprises de l'Université de Savoie.

CULTURE

Le Grand Genève constitue un carrefour culturel avec une offre d'équipements globalement satisfaisante mais dispersée et au rayonnement parfois limité. L'enjeu consiste à définir des objectifs communs à l'échelle du Grand Genève et du Genevois français.

> Grand Genève

Mise en réseau

L'ARC s'est inscrit en 2013 dans un travail collaboratif avec les instances suivantes :

- **Rencontres des délégués culturels du Grand Genève : partager l'information et les projets transfrontaliers susceptibles de bénéficier du Fonds intercommunal géré par l'Association des Communes Genevoises (ACG) ;**
- **La Concertation genevoise : une instance de gouvernance culturelle qui rassemble communes genevoises, Ville de Genève et Canton autour d'un objectif d'une meilleure «péréquation» financière des dépenses culturelles. La Rencontre du Groupement de la concertation Genevoise de septembre 2013 a engagé la réflexion sur l'organisation d'Assises culturelles du Grand Genève en 2015 ;**
- **Groupe de travail Livre, dans le cadre de la commission Culture Education du CRFG : préparation d'un plan d'actions sur la mise en réseau des «grands sites littéraires» (Fernel-Voltaire, Maison Rousseau et Littérature, Fondation Michalski, Maison du Livre d'Artiste à Lucinges, etc.) et des festivals littéraires.**

Réalisation d'un atlas historique du pays de Genève

- **L'ouvrage, qui retrace sur 2 000 ans les mouvements de la frontière, dans le bassin franco-valdo-genevois, a fait l'objet d'une convention d'objectifs et de financement signée entre la République et le canton de Genève, l'ARC Syndicat Mixte et la Salévienne. Cet atlas réunit une trentaine de cartes qui figurent également sur le géoportail du Grand Genève. La diffusion de cet ouvrage est prévue pour 2014 (Salon du Livre de Genève). Le montant de participation de l'ARC s'élève à 8 000 €.**

Grafficity

Le Projet Grafficity, porté par l'association FBI, s'inscrit dans une démarche de médiation culturelle associée aux projets urbains et de mobilité du Grand Genève subvention. Il est soutenu à hauteur de 6 000 € pour son volet communication.

> ARC

Appel à Projets CDDRA

L'appel à Projets CDDRA « Mise en réseau des acteurs culturels » permet de mobiliser une enveloppe de 2,44 millions d'euros sur 6 ans (2013-2019). L'accompagnement financier s'inscrit dans les 4 axes de travail suivants :

- **Le livre et la lecture publique ;**
- **La diffusion du spectacle vivant ;**
- **La mise en réseau des festivals ;**
- **La diversité culturelle : cultures urbaines, locales, historiques, traditionnelles, etc.**

Huit projets ont été accueillis par le Comité de Pilotage CDDRA en 2013 pour un total de 581 622 € de subventions régionales sollicitées au titre du premier appel à projets.

Appel à projets 2013	Montant subvention régionale
Coopération musicale	6 191 €
Potager du Château de Voltaire	14 495 €
Biennale de la Danse 2014	34 000 €
Château des sires de Faucigny à Bonneville	65 912 €
Enfance de l'art Saint-Julien-en-Genevois	7 650 €
Trilogie du Molardier Paysalp	40 000 €
Château de Lucinges (CFAC)	400 000 €
Mise en réseau bibliothèques CC Quatre Rivières	13 374 €



© Grand Genève

Biennale de la danse à Lyon : L'Opera do Povo rassemble 400 danseurs et musiciens issus de 25 communes réparties sur tout le périmètre de l'ARC et du Grand Genève.

COMMUNICATION

Depuis 2006, le Projet d'agglomération dispose d'une stratégie de communication. Celle-ci a connu une évolution significative dans son approche, avec deux périodes bien distinctes :

- 2006-2011 : communication institutionnelle, ciblée vers les élus et les représentants de la société civile ;
- 2012 – aujourd'hui : communication ciblée vers le grand public marquée notamment par le changement de nom, Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise

La stratégie globale s'articule autour de deux axes :

- Révélation du territoire : montrer aux habitants les avancées effectives ;
- Réalisation : mettre en évidence les usages et pratiques du territoire afin de montrer « naturellement » sa réalité, et la nécessité de raisonner à cette échelle.

> Grand Genève

Site Internet

Le Grand Genève s'est doté d'un nouveau site Internet (www.grand-geneve.org) en 2013. Une attention toute particulière a été faite sur l'ergonomie et les contenus, adaptés au grand public. La mise en ligne régulière d'actualités en page d'accueil doit permettre de rendre la plateforme attractive et ainsi augmenter le nombre de visiteurs quotidiens. Il intègre également un module présentant les principaux événements se déroulant sur le territoire du Grand Genève. **Le nouveau site aura permis au final d'augmenter le nombre de visiteurs uniques de + 30% entre l'année 2012 et 2013.**



Nouveaux sites de l'ARC et du Grand Genève, en ligne depuis 2013

Émission Ensemble

L'émission TV AGGLO, diffusée depuis 2011 sur les chaînes TV8 Mont-Blanc et Léman-Bleu a été remaniée courant 2013, devenant l'émission Ensemble. Celle-ci traite désormais des sujets plus proches du quotidien de la population vivant dans le Grand Genève, le tout dans un format plus court de 26 mn.

7 ÉMISSIONS ONT ÉTÉ TOURNÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2013 :

Ensemble n°15 - Tourisme et sports d'hiver, mars 2013.

Ensemble n°16 - La bilocalisation des entreprises, avril 2013.

Ensemble n°17 - Le lac Léman, un trait d'union d'une rive à l'autre - mai 2013.

Ensemble n°18 - Le tourisme dans le Grand Genève - juin 2013.

Ensemble n°19 - L'agriculture, une coopération transfrontalière active dans le Grand Genève - juillet 2013.

Ensemble n°20 - La circulation des artistes, de leur matériel et de leurs œuvres dans le Grand Genève - novembre 2013.

Ensemble n°21 - Banques « mode d'emploi » dans le Grand Genève - décembre 2013.

Application « Chez mon fermier »

Un an après la création de la cartographie interactive « Chez mon fermier », plateforme proposant aux habitants de l'agglomération franco-valdo-genevoise de découvrir les richesses du terroir local, le Grand Genève a lancé son adaptation en application iPhone et Android. Totalement gratuite, cette application permet de trouver plus de 550 exploitations agricoles franco-valdo-genevoises à proximité, où que l'on soit sur le territoire du Grand Genève.



L'application « Chez mon fermier » présentée sur iPhone

> ARC

Mise en place d'un Comité de rédaction et création d'outils spécifiques de communication

Le Bureau de l'ARC a décidé de créer en 2013 une commission « communication », présidée par Christophe Mayet et composée de 5 élus et des 2 personnes membres du service communication. L'ARC entend ainsi expliquer et présenter ses missions et ses actions au sein du Grand Genève et de la région Rhône-Alpes, auprès, dans un premier temps, d'un public cible institutionnel et des représentants de la société civile française et suisse. Plusieurs outils ont été imaginés et mis en place :

Communication externe

- **Le site internet www.arcdugenevois.fr. Mis en ligne en juillet 2013, il vient répondre au souhait des élus de mettre en avant les champs d'action et le rôle de la collectivité pour le développement du Genevois français ;**
- **Actualité du Comité syndical de l'ARC, envoyée suite à chaque séance ;**
- **Réflexion sur la refonte de la charte graphique de l'ARC.**

Communication interne

- **Création d'un site extranet avec accès sécurisé, comprenant notamment un agenda des séances de travail, un annuaire, et un espace revue de presse ;**
- **Actualité trimestrielle du Grand Genève français, envoyée chaque trimestre aux élus du territoire de l'ARC.**

Présentation de l'Éco-cité française du Grand Genève

Le service communication de l'ARC a organisé, le 21 novembre 2013 à Vitam' Parc, le séminaire de présentation de l'Éco-cité française du Grand Genève et ses 20 projets phares, réunissant plus d'une centaine de personnes.

Garantir la concertation

LE FORUM D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GENÈVE : CRÉATION EN 2013

Le 25 septembre 2013, le Forum d'agglomération du Grand Genève a été installé. Cette instance de concertation de la société civile transfrontalière a trois objectifs : devenir un espace de discussion et de dialogue pour la société civile ; être un lieu de réflexion et d'échanges sur la construction d'actions et de certaines politiques publiques ; s'affirmer comme un outil de promotion du Grand Genève auprès de ses habitants.



Installation du Forum d'agglomération le 25 septembre 2013 à Genève. Alain Rouiller (à gauche) élu Président.

Le Forum regroupe 75 structures réparties en 3 collèges : économie, social et culturel, environnement.

Il est géré par un Bureau comprenant un Président, Alain Rouiller (Conseil Lémanique pour l'Environnement) et trois vice-présidents :

- **Pour le collège environnement : Catherine Walthert-Selosse ;**
- **Pour le collège social et culturel : Myriam Constantin ;**
- **Pour le collège économie : Nicolas Aune.**

Le GLCT a saisi le Forum d'agglomération du Grand Genève de 3 questions :

- **Quels sont les nouveaux leviers de financement que peut utiliser le Grand Genève ? ;**
- **Quelle est l'identité du Grand Genève ? Comment la valoriser ? ;**
- **Quels systèmes de covoiturage mettre en place dans le Grand Genève ?**

LE CLD DU GENEVOIS FRANÇAIS

L'année 2013 aura vu le renouvellement de la présidence et du Bureau du CLD du Genevois français.



En haut, de gauche à droite : Jacques Charmot, Michael Dugave.
Au milieu, de gauche à droite : Christian Gosseine, Lucille Hanouz, Louis Caul Futy.
En bas, de gauche à droite : Gisèle Meynet (animatrice du CLD GF), Peter Loosli (Président), Frédérique Meynet.

LE BUREAU DU CLD DU GENEVOIS FRANÇAIS

- Peter Loosli, Ferney-Voltaire - APIcY, Président ;
- Louis Caul Futy, Université populaire (UP) - Bonneville et Faucigny, membre ;
- Jacques Charmot, UP - Citoyen, membre ;
- Michael Dugave, Groupement transfrontalier européen (GTE) - Saint-Julien et Genevois, membre ;
- Christian Gosseine, Société civile du Chablais (S2C), membre ;
- Lucile Hanouz, Fédération régionale des associations pour la protection de la nature (FRAPNA) 01 - Pays belle-gardien, membre ;
- Frédérique Meynet, Citoyenne - Annemasse Agglomération, membre.

Le Conseil local de développement du Genevois français (CLD GF) intervient régulièrement à deux échelles territoriales majeures : le Genevois Français (via le CDDRA) et le Grand Genève (via le Forum d'agglomération et les Assises transfrontalières de la société civile).

Le CLD est représenté aux COPIL CDDRA et GPRA. Il participe activement aux Commissions thématiques et aux groupes de travail de l'ARC.

Il accueille dans ses instances des intervenants extérieurs autour des projets Grand Genève (associations, collectivité, Canton de Genève).

Les membres du CLD se sont réunis en 5 Assemblées plénières et 12 réunions de Bureaux en 2013.

> Production d'avis et d'expertises

- Avis du CLD sur le CDDRA validé par l'Assemblée plénière de mai 2013 ;
- Avis du CLD sur l'élaboration du Projet politique pour l'aménagement du Grand Genève français, (inter-SCOT) validé par l'Assemblée plénière en novembre 2013 ;
- Évaluation du cahier pédagogique ;

- Accompagnement régulier de trois élèves de Classe de Première du lycée de Bonneville, dans le cadre de leurs travaux personnalisés encadrés sur le « Grand Genève », qui a abouti à l'édition d'un magazine.

> Participation aux plateformes d'échanges projet d'agglomération

- Participation au forum d'agglomération et à ses groupes de travail sur l'identité et les nouveaux leviers de financement ;
- Participation aux Assises civiles transfrontalières tenues le 1^{er} décembre 2013.

> Communication

- Un onglet spécifique au CLD a été intégré au nouveau site internet de l'ARC ;
- Refonte du logo du CLD GF et adoption d'une nouvelle charte graphique.



Le nouveau logo du CLD du Genevois français, créé en juillet 2013.

GLOSSAIRE

2C2A : Communauté de communes de l'Agglomération Annemassienne

ARC : Assemblée régionale de coopération du Genevois

BHNS : Bus à haut niveau de service

CA : Communauté d'agglomération

CC : Communauté de communes

CDDRA : Contrat de développement durable Rhône-Alpes

CFSCI : Chambre France-Suisse pour le Commerce et l'Industrie

CFG : Compensation financière genevoise

CFG : Compensation financière genevoise

CGD : Contrats globaux de développement

CHAL : Centre hospitalier Alpes Léman

CLD : Conseil local de développement du Genevois français

CRESS : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

CRFG : Comité régional franco-genevois

CRPF : Centres régionaux de la propriété forestière

EPF74 : Établissement public foncier de la Haute-Savoie

FEDER : Fonds européen de développement régional

FNADT : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

GEC : Groupement européen de coopération

GLCT : Groupement local de coopération transfrontalière

GPRA : Grand projet Rhône-Alpes

G²AME : Grand Genève air modèle émissions

HUG : Hôpitaux universitaires de Genève

MIPIM : Marché international des professionnels de l'immobilier

ONG : Organisation non gouvernementale

PACA : Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PSADER : Plan stratégique agricole et de développement rural

PTCE : Pôle territorial de coopération économique

P+R : Parking relais

PTU : Périmètres de transports urbains

SC²ET : Schéma de cohérence air-climat-énergie

SCOT : Schémas de cohérence territoriale

4

ANNEXE



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

DIRECTION DU CONTRÔLE, DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES
AFFAIRES EUROPÉENNES

Bureau des Contrôles de Légalité et Budgétaire

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PREFET DE L'AIN
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 2010-207 du 14 janvier 2010

portant création de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5711-1 et suivants;
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative à la simplification et au renforcement de la coopération intercommunale ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;
- VU le décret du 24 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Luc VIDELAINE, Préfet, en qualité de Préfet de la Haute-Savoie;
- VU le décret du 2 mars 2009 portant nomination de M. Régis GUYOT, Préfet, en qualité de Préfet de l'Ain;
- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- | | |
|--|--------------------|
| ▪ Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons | 22 juillet 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Bas Chablais | 2 juillet 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Genevois | 21 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays de Gex | 17 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Arve et Salève | 30 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Bellegardien | 8 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes des Collines du Léman | 17 septembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Faucigny-Glières | 16 juillet 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Rochois | 1er septembre 2009 |
| ▪ commune de THONON-LES-BAINS | 30 septembre 2009 |

décidant d'adhérer à l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

- VU les délibérations concordantes des organes délibérants de:
- | | |
|--|------------------|
| ▪ Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons | 25 novembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Bas Chablais | 15 décembre 2009 |

Adresse postale : Rue du 30ème Régiment d'infanterie - BP 2332 - 74034 ANNECY CEDEX
Tel : 04.50.33.60.00 - Fax : 04.50.52.90.05 - <http://www.haute-savoie.pref.gouv.fr>

- | | |
|--|-------------------|
| ▪ Communauté de Communes du Genevois | 14 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays de Gex | 26 novembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Arve et Salève | 16 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Bellegardien | 3 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes des Collines du Léman | 14 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes Faucigny-Glières | 3 décembre 2009 |
| ▪ Communauté de Communes du Pays Rochois | 15 décembre 2009 |
| ▪ commune de THONON-LES-BAINS | 30 septembre 2009 |

approuvant le périmètre et les statuts de l'ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte;

SUR proposition de MM. les Secrétaires Généraux de la Haute-Savoie et de l'Ain;

ARRÊTENT

ARTICLE 1 : Il est formé entre:

- la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons, dite Annemasse Agglo
- la Communauté de Communes du Bas Chablais
- la Communauté de Communes du Genevois
- la Communauté de Communes du Pays de Gex
- la Communauté de Communes Arve et Salève
- la Communauté de Communes du Pays Bellegardien
- la Communauté de Communes des Collines du Léman
- la Communauté de Communes Faucigny-Glières
- la Communauté de Communes du Pays Rochois
- la commune de THONON-LES-BAINS

un syndicat mixte qui prend la dénomination de:

« ARC SM: Assemblée Régionale de Coopération du Genevois, Syndicat Mixte »

ARTICLE 2: OBJET:

- **2-1:** L'ARC SM coordonne les réflexions et les actions de ses membres sur des sujets liés à l'aménagement et au développement du Genevois français (Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex et Bassin Bellegardien), du Faucigny et du Chablais, notamment :
 - contrats de développement Rhône-Alpes et toute démarche qui se renforcerait d'une approche globale ou coordonnée du territoire ou du développement
 - coordination inter-SCOT et toute démarche de planification qui justifierait une recherche de cohérence spatiale, dans les domaines économique et commercial, mobilité, urbanisation, logement, environnement, développement durable, formation initiale, continue et supérieure, coordination et gestion des systèmes de soins
 - appui au développement économique et touristique pour la coordination des pôles de développement du bassin transfrontalier, le développement des réseaux hauts débits, la mise en place d'actions communes de promotion et d'accueil, l'accueil d'ONG

Rue du 30ème Régiment d'infanterie BP 2332 74034 ANNECY CEDEX Tph 04.50.33.60.00 FAX 04.50.52.90.05

- appui pour la mise en place et participation à des réseaux d'observation du territoire (Observatoire Statistique Transfrontalier, Système d'Information Géographique)

➤ **2-2:** L'ARC SM coordonne ses membres et les représente dans les instances transfrontalières pour l'élaboration, la conduite, l'approfondissement et la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dans le cadre du Comité Régional Franco-Genevois (CRFG), du Comité de pilotage du Projet d'agglomération, et de toute structure transfrontalière créée à cet objet:

- Il assure les liens et concertations souhaitables entre ses membres et avec les autorités suisses compétentes sur le périmètre du PAFVG, pour faciliter la démarche globale d'agglomération et sa mise en œuvre, en même temps qu'une prise en compte des spécificités des différents territoires de ses membres
- Il assure un suivi des questions juridiques liées à ces domaines concernant les territoires français et la coopération transfrontalière et propose toute structure opérationnelle utile au développement du territoire

➤ **2-3:** L'ARC SM élabore, signe et pilote des partenariats, des projets, des programmes et des contrats de développement territoriaux ou transfrontaliers avec la Région, les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, l'Etat, l'Union européenne, ou avec des acteurs de développement concernés:

- L'ARC SM agit en concertation avec les parties concernées, après délibération du comité syndical. Il en assure la responsabilité et les garanties nécessaires auprès des autorités partenaires. Il s'assure des cofinancements et moyens nécessaires

➤ **2-4:** L'ARC SM organise ou réalise toute action de communication utile au soutien et à la promotion de ses membres et de la démarche d'agglomération transfrontalière, auprès des partenaires et des autorités publiques, auprès des acteurs économiques et sociaux et auprès des populations:

- Il constitue une plate-forme d'échanges avec les territoires voisins du bassin de vie franco-valdo-genevois (agglomération d'Annecy, moyenne vallée de l'Arve, région d'Evian, de Cruseilles, Haut-Bugey, etc)
- Il propose l'organisation de séminaires et de rencontres contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux de développement des différents acteurs du territoire et à une meilleure diffusion des objectifs de l'ARC SM
- Il recueille, analyse, synthétise et diffuse l'ensemble des informations utiles ou nécessaires pour une appropriation forte par les responsables politiques, administratifs et professionnels des enjeux de développement du territoire

ARTICLE 3: SIEGE:

Le siège du syndicat mixte est fixé à AMBILLY (Haute-Savoie), Clos Babuty, avenue Jean Jaurès.

ARTICLE 4: DUREE:

Le syndicat mixte est institué pour une durée limitée à la réalisation de son objet.

ARTICLE 5: COMITE SYNDICAL:

➤ 5.1 Composition:

Le syndicat est administré par un comité composé de l'ensemble des membres.

Chaque membre est représenté par deux délégués titulaires et, au-delà de 20 000 habitants par un délégué titulaire supplémentaire par tranche de 10 000 habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1^{er} janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.

Les délégués des membres sont désignés par leur assemblée délibérante pour la durée du mandat de cette assemblée, selon les dispositions du CGCT qui leur sont applicables.

Sont désignés, de même, en nombre égal des titulaires, des délégués suppléants. Ceux-ci ne votent qu'en cas d'empêchement du délégué titulaire.

➤ 5.2 Pouvoirs du comité syndical:

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant de l'objet du syndicat.

Il adopte le règlement intérieur du syndicat.

Le comité syndical élit le Président, les Vice-présidents et le Bureau. Le comité syndical vote le nombre de membres et les prérogatives du Bureau.

➤ 5.3 Fonctionnement:

Le comité syndical se réunit au moins une fois par trimestre.

Le comité syndical délibère sur toutes les affaires intéressant le syndicat.

Le comité syndical peut décider, à son initiative, à celle du bureau ou du Président de créer des commissions de travail thématiques ou ponctuelles.

Le comité syndical peut sur proposition du Président, confier des missions ponctuelles à un de ses membres. Il peut déléguer une partie de ses compétences au Président ou au Bureau, à l'exception :

1°) du vote du budget, des décisions de financement et d'emprunt ;

2°) de l'approbation du compte administratif ;

3°) du programme de travail annuel et pluriannuel du syndicat,

4°) des décisions relatives aux modifications de l'objet, des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du syndicat mixte.

Lors de chaque réunion du comité syndical, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du comité syndical.

ARTICLE 6: BUREAU:

5

- 6-1: Le bureau du syndicat est formé d'un président, de plusieurs vice présidents et d'autres membres.
- 6-2: Le bureau est élu par le comité syndical parmi les délégués titulaires, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Chaque membre de l'ARC SM est représenté au bureau.
- 6-3: Outre des délégués titulaires tels que décrits à l'article 6-1, le bureau peut comprendre également des délégués titulaires du comité syndical, en vertu de missions ou délégations qui leurs seraient confiées par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité. Ces membres sont alors élus par le comité syndical.
- 6-4: Le bureau est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat et de préparer à ses côtés les comités syndicaux.
- 6-5: Le bureau se réunit sur l'initiative du Président autant que de besoin.
- 6-6: Dans la mesure où le bureau peut être appelé à prendre des décisions sur des affaires qui lui ont été déléguées par le comité syndical, les règles applicables aux délibérations de l'assemblée plénière, notamment en ce qui concerne les conditions de quorum, la majorité requise pour leur adoption, les modes de scrutin et les conditions d'acquisition du caractère exécutoire prévues à l'article 6.3 lui sont applicables.

ARTICLE 7: PRESIDENT:

Le Président représente l'ARC SM.

Le Président est élu par le comité syndical.

Le Président est l'organe exécutif du syndicat. Il prépare et exécute les délibérations du comité syndical.

Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du syndicat.

Il est chargé de l'administration du syndicat.

Il peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, confier des missions aux Vice-présidents, à un membre du bureau, à un membre du comité syndical.

Il représente en justice le syndicat.

Il est le chef des services du syndicat.

Le Président représente l'ARC SM dans les instances transfrontalières où le syndicat est appelé à siéger. Il propose au vote du comité syndical autant de titulaires et suppléants que nécessaire parmi ses membres pour composer la délégation de l'ARC SM dans ces instances.

ARTICLE 8: VICE-PRESIDENTS:

Les Vice-présidents sont élus par le comité syndical, à la majorité absolue, sans que leur nombre puisse excéder 30% de l'effectif du comité syndical.

Les vice-présidents peuvent se voir déléguer par le Président, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions, ou confier des missions particulières.

ARTICLE 9: NOMINATION DU COMPTABLE:

6

Les fonctions de receveur du syndicat mixte seront exercées par le trésorier d'ANNEMASSE.

ARTICLE 10: DEPENSES:

- Les membres du SM ARC participent au financement des dépenses engagées dans le cadre du développement du Genevois français, du Faucigny, du Chablais et du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois selon les conditions fixées par les statuts et les décisions votées par le comité syndical.
- Le budget du syndicat identifie les comptes généraux de structure et de fonctionnement, les comptes liés aux projets, les partenariats et les prestations assurées.
- Les budgets annuels du syndicat, les emprunts et les décisions de financement doivent être approuvés par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- Les contributions des membres aux dépenses du syndicat sont précisées à l'article 14-2 ci-après. Elles doivent à minima couvrir les dépenses générales de fonctionnement et de structure propres au syndicat mixte.

ARTICLE 11: RECETTES:

➤ 11-1: Recettes du syndicat:

Les recettes du syndicat comprennent notamment :

- Les contributions des membres ;
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles du syndicat ;
- Les sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers ;
- Les subventions de l'Union européenne, de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Le produit des emprunts ;
- Les produits des dons et legs.
- Toute autre ressource autorisée par les lois et règlements en vigueur, présents et à venir.

➤ 11-2: Contributions des membres:

- Le montant de la contribution des membres aux dépenses du syndicat est fixé chaque année par le comité syndical à la majorité absolue des suffrages exprimés.
- La contribution est fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de la commune ou de l'EPCI actualisée au 1er janvier de l'exercice et officialisée par une publication au journal officiel.
- Les contributions aux dépenses du syndicat sont réparties entre les membres de la façon suivante :
 - ✓ Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant
 - ✓ Contribution majorée : cotisation de base + majoration = (x) centimes d'euros par habitant;

- L'ensemble des membres de l'ARC SM acquittent au minimum la cotisation de base, correspondant à l'exercice de son objet tel que décrit aux articles 2-1 à 2-4 des présents statuts.
- Chacun des membres de l'ARC SM acquittera, au plus tard dans les trois ans suivant son adhésion au syndicat mixte, la contribution renforcée pour la réalisation de l'objet décrit aux articles 2-1 à 2-4.
- Les règles de pondération éventuellement applicables seront déterminées par le comité syndical.
- En cas d'adhésion d'un membre en cours d'année, le comité syndical précisera les conditions financières de l'adhésion de ce membre.

ARTICLE 12: MODIFICATIONS STATUTAIRES:

> 12.1: Extension ou réduction de l'objet du syndicat:

Le syndicat peut décider d'étendre ou de réduire son objet, sur initiative du comité syndical ou de l'un de ses membres, dans les conditions prévues à l'article L5211-17 du CGCT, par vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

> 12.2: Adhésion de nouveau membre:

L'adhésion d'un nouveau membre à l'initiative d'un membre, du Comité syndical ou du Préfet, dans les conditions prévues à l'article L5211-18-2 ou L5211-18-3 du CGCT, est soumise à l'accord du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte. (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

> 12.3: Retrait:

Un membre peut être autorisé à se retirer du syndicat dans les conditions prévues à l'article L5211-19 du CGCT, par vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 13: AUTRES MODIFICATIONS STATUTAIRES:

Hormis l'article 12, les autres modifications statutaires, à l'initiative d'un membre ou du comité syndical, dans les conditions prévues à l'article L5211-20 du CGCT, sont soumises au vote du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres, se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création du syndicat mixte (les deux tiers des membres représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des membres représentant les deux tiers de la population).

ARTICLE 14: PRESTATIONS DE SERVICES :

L'ARC SM accompagne ses membres pour la réalisation de son objet. Il réalise ou diligente des études et expertises utiles à ses membres, assure auprès d'eux à leur demande et selon délibération du comité syndical, un appui conseil, une ingénierie au montage de projets, une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention, le syndicat mixte pourra assurer des prestations de services pour le compte d'une collectivité, d'un autre établissement public de coopération intercommunale ou d'un syndicat mixte, conformément aux dispositions de l'article L5211-56 du CGCT. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par la convention.

ARTICLE 15: AUTRES DISPOSITIONS :

Toutes autres dispositions non prévues par les statuts sont régies par les dispositions du chapitre unique, titres I et II, livre septième, de la cinquième partie du Code général des collectivités territoriales applicables aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale.

ARTICLE 16 : Les statuts du syndicat mixte resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 17 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Savoie,

M. le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Ain,

M. le Sous-Préfet de BONNEVILLE,

M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS,

M. le Sous-Préfet de THONON-LES-BAINS,

M. le Sous-Préfet de GEX,

M. le Sous-Préfet de NANTUA,

MM. les Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale concernés,

M. le Maire de THONON-LES-BAINS,

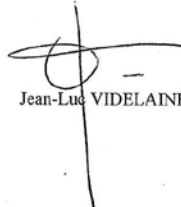
Mme la Trésorière-Payeuse Générale de l'Ain et M. le Trésorier-Payeur Général de la Haute-Savoie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs des Préfectures de la Haute-Savoie et de l'Ain.

LE PREFET DE L'AIN


Régis GUYOT

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE


Jean-Luc VIDELAINE

